

TUNISIE

Évaluation à mi- parcours

Initiative « Lever les
obstacles » du Fonds mondial

Mars 2021

Genève, Suisse

AVERTISSEMENT

Désireux d'atteindre l'objectif stratégique 3(a) de sa stratégie pour la période 2017–2022, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le « Fonds mondial ») a commandé la présente évaluation à mi-parcours. Ce document fait état des conclusions des recherches menées par une équipe de recherche indépendante. Les points de vue exprimés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds mondial.

Remerciements

L'évaluation à mi-parcours de l'initiative « Lever les obstacles » est le fruit du travail de l'équipe de chercheurs suivante établie par l'École de santé publique Dornsife de l'Université Drexel : Joseph J. Amon (Université Drexel), Leo Beletsky (Université Northeastern), Sandra Ka Hon Chu (HIV/AIDS Legal Network/Réseau juridique VIH/sida), Joanne Csete (Université Columbia), Richard Elliott (HIV/AIDS Legal Network/Réseau juridique VIH/sida), Mikhail Golichenko, (HIV/AIDS Legal Network/Réseau juridique VIH/sida), Cécile Kazatchkine (HIV/AIDS Legal Network/Réseau juridique VIH/sida), Diederik Lohman (consultant), Julie Mabilat (consultante), Megan McLemore (consultante), Nina Sun (Université Drexel) et Susan Timberlake (consultante).

Julie Mabilat a dirigé les recherches ainsi que la rédaction du présent rapport d'évaluation portant sur la Tunisie. L'auteure tient à remercier le Fonds mondial pour son soutien, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes nationales, de partenaires techniques et d'acteurs pour leurs informations, aperçus, et autres contributions, sans oublier leur dévouement – en dépit des défis posés par la pandémie mondiale de COVID-19 – envers les programmes et leurs bénéficiaires.

Pays participant à l'initiative « Lever les obstacles »

Les 20 pays suivants participent à l'initiative « Lever les obstacles ». Compte tenu de l'approche différenciée de l'évaluation à mi-parcours, ces pays sont classés en fonction du type d'évaluation les concernant : évaluation rapide, évaluation du programme ou évaluation approfondie. La Tunisie, pour sa part, a fait l'objet d'une évaluation rapide.

Type d'évaluation à mi-parcours	Pays		
Évaluation rapide	Bénin République démocratique du Congo (rapide +)	Honduras Kenya Sénégal	Sierra Leone Tunisie Ouganda (rapide +)
Évaluation programmatique	Botswana Cameroun Côte d'Ivoire	Indonésie Jamaïque Kirghizistan	Mozambique Népal Philippines
Évaluation approfondie	Ghana	Afrique du Sud	Ukraine

Table des matières

Synthèse	4
Introduction	12
Partie I : Contexte national	15
Partie II : Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets	17
Création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains	
17	
Intensification des programmes : réalisations et lacunes	22
<i>Programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH</i>	<i>22</i>
Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes	37
<i>Cartographie des donateurs</i>	<i>37</i>
<i>Riposte au COVID-19</i>	<i>38</i>
Partie III : Une efficacité de plus en plus probante	39
Annexe I : Récapitulatif des recommandations	41
Annexe II : Méthodes	46
Annexe III : Liste des informateurs clés	50
Annexe IV : Liste des sources et des documents étudiés	51

Synthèse

Introduction

L'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial aide les pays à intensifier et à compléter les programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme afin d'accroître l'efficacité des subventions du Fonds mondial et de garantir l'accès des personnes les plus touchées aux services de santé. Lancée en 2017 dans 20 pays, l'initiative prendra fin en même temps que la stratégie actuelle du Fonds mondial, à savoir en 2022. Ce rapport présente les conclusions de l'évaluation à mi-parcours menée pendant cette même période et centrée sur les efforts visant à intensifier ces programmes en Tunisie. Le présent rapport : a) évalue les progrès accomplis par la Tunisie dans la création d'un environnement favorable et la mise en place de programmes complets et de qualité visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose ; b) décrit les données probantes émergentes en matière d'impact ; et c) éclaire les investissements et les projets futurs nourrissant cet objectif.

Théorie du changement relative à l'initiative « Lever les obstacles »

La théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles » s'appuie sur les données probantes recueillies pendant l'épidémie de VIH, selon lesquelles les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé augmentent la vulnérabilité aux infections, et nuisent à l'accès et au recours aux services de lutte contre le VIH ainsi qu'à la rétention des patients, notamment pour certaines populations-clés et vulnérables. Pour réduire efficacement ces obstacles, les pays doivent mener – à l'échelle appropriée et avec des visées qualitatives – un ensemble d'interventions sensibles au genre et au respect des droits humains, reposant sur des données probantes et internationalement reconnues¹. Ce faisant, ils pourront accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de lutte contre le VIH. Les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains contribueront également à préserver et à accroître les investissements du Fonds mondial, et à renforcer les systèmes communautaires et de santé.

¹ **Interventions dans le cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose** : réduction de la stigmatisation et de la discrimination ; formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ; sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre ; éducation juridique (« Connaissez vos droits ») ; services juridiques ; suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques liées aux trois maladies ; réduction de la discrimination basée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH. **Autres programmes de lutte contre la tuberculose** : mobilisation et autonomisation des patients et des groupes communautaires ; respect de la vie privée et de la confidentialité ; interventions dans les prisons et autres milieux fermés ; réduction des obstacles liés au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose.

Méthodes

Afin d'analyser les progrès accomplis en matière de qualité et d'exhaustivité des programmes, ainsi que l'incidence de l'initiative « Lever les obstacles » en Tunisie en début d'année 2021, l'évaluation à mi-parcours a eu recours à une méthode d'analyse mixte, avec d'une part, une étude préliminaire des documents relatifs aux programmes et des réponses écrites et, d'autre part, des entretiens menés à distance. Les pays soumis à une évaluation à mi-parcours ont été classés en trois groupes en fonction du type d'évaluation, à savoir évaluation rapide, évaluation programmatique ou évaluation approfondie. En ce qui concerne la Tunisie, il s'agit d'une évaluation rapide, qui s'est déroulée principalement entre novembre 2020 et mars 2021.

Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets

Pour accroître la qualité et l'exhaustivité des programmes, l'initiative « Lever les obstacles » entend : 1) créer un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains ; 2) faciliter l'intensification des programmes ; et 3) promouvoir la dynamique visant la qualité et la pérennité des programmes.

Progrès accomplis dans la création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains

À mi-parcours, toutes les étapes importantes nécessaires à l'instauration d'un contexte national promouvant la mise en place de programmes complets ciblant l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH avaient été franchies (voir le tableau 1). La réalisation de ces étapes a contribué à la mise en place d'une « culture des droits humains », nécessaire pour éliminer les obstacles aux services de lutte contre le VIH. Par exemple, les informateurs clés ont indiqué que la consultation multipartite visant à valider les résultats de l'évaluation de référence avait été utile et constructive. Cette consultation a aussi été largement saluée pour son caractère inclusif, qui a permis la participation d'acteurs nationaux travaillant dans le domaine du VIH, de la santé sexuelle et reproductive et des droits humains, ainsi que de groupes représentant les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les populations-clés. Il a été indiqué que les participants ont pu examiner les différents axes du *Plan stratégique national* sur le VIH et les droits humains et formuler des recommandations qui ont ensuite été traduites en activités dans plusieurs domaines d'intervention. Le *Plan stratégique national 2019-2023* visant une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains a pris en compte les recommandations de l'évaluation de référence, ainsi que les besoins exprimés par les différentes parties prenantes clés.

Tableau 1 : Étapes clés

Étape	Résultats	Calendrier
Fonds de contrepartie pour les droits humains	Le pays a pu accéder à environ 1 million de dollars US et a investi un montant d'environ 570 000 dollars US provenant de l'allocation, soumis à la condition de s'aligner sur le Plan stratégique national 2019-2023.	Approuvés en septembre 2018 (pour une mise en œuvre débutant en janvier 2019)
Évaluation de référence	Réalisation d'une analyse documentaire, d'une visite du pays et d'entretiens avec des informateurs clés ; organisation de groupes de discussion.	Août 2017 - décembre 2017
	Achèvement du rapport.	Mai 2018
Réunion multipartite	La consultation multipartite a pris la forme de trois réunions rassemblant les principales parties prenantes (l'instance de coordination nationale [ICN], des acteurs gouvernementaux, des organisations non gouvernementales [ONG], les partenaires techniques et des représentants des PVVIH et des populations-clés). L'objectif consistait à examiner les résultats de l'évaluation de référence et à aider le groupe de travail à élaborer et à mettre en œuvre le plan national pluriannuel.	Janvier 2019 - novembre 2019
Groupe de travail technique sur les droits humains et le VIH	Le groupe de travail est constitué de représentants de la Direction des soins de santé de base (DSSB) (ministère de la Santé), de l'ICN, du récipiendaire principal (l'Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie [ONFP] (ministère de la Santé)), de l'ONUSIDA, de quatre ONG (l'Association tunisienne de lutte contre le VIH et les IST [ATL], l'Association tunisienne de prévention positive [ATP+], Chouf et Mawjoudin), de deux représentants des populations-clés, d'une personne préposée à l'assistance technique et de deux consultants. Il est chargé d'élaborer le plan pluriannuel national.	Septembre 2018
Plan national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains	L'objectif du <i>Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023</i> consiste à éliminer les obstacles juridiques qui entravent l'accès aux services de prévention, de prise en charge et de traitement et à protéger les droits humains liés au VIH en vue de l'éradication de cette maladie d'ici à 2030 en Tunisie.	Novembre 2019

Intensification des programmes : réalisations et lacunes

La Tunisie a réalisé des progrès notables concernant l'intensification des programmes de droits humains dans le domaine du VIH (voir le tableau 2).

Cependant, les activités relatives aux droits humains ont été retardées et n'ont réellement commencé qu'au début de l'année 2020, notamment en raison du manque de capacités des maîtres d'œuvre existants. Début 2021, la Tunisie avait continué à mettre en œuvre des activités dans la plupart des domaines programmatiques clés (à l'exception des domaines « Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre » et « Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques »), avec des améliorations considérables de la couverture géographique et démographique pour la majorité des domaines programmatiques (à l'exception du domaine « Réduction de la discrimination à l'égard des femmes »). Cependant, malgré ces progrès, des lacunes importantes subsistent, car de nombreuses activités n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du COVID-19. Certains de ces programmes devaient commencer en 2021. À l'avenir, il convient d'accorder une attention accrue aux besoins des populations-clés et vulnérables.

Tableau 2 : Valeurs de référence et résultats à mi-parcours concernant l'exhaustivité du programme

Domaines programmatiques	VIH	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Réduction de la stigmatisation et de la discrimination	2,0	3,1
Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale	2,0	3,7
Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre	1,0	0,0
Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)	1,0	3,8
Services juridiques	2,0	4,0
Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques connexes	2,0	0,0
Réduction de la discrimination fondée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH	1,0	1,0
Résultat global	1,57	2,23

Légende

- 0 – absence de programme
- 1 – activités ponctuelles
- 2 – petite échelle
- 3 – niveau infranational
- 4 – niveau national (couverture géographique > 50 %)
- 5 – à grande échelle au niveau national (couverture géographique > 90 % + couverture de la population > 90 %)
- S. O. – sans objet

De plus amples informations sur la grille des résultats sont disponibles à l'annexe II

Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes

L'évaluation à mi-parcours a, dans la mesure du possible, permis d'examiner non seulement l'échelle des programmes, mais aussi leur sensibilité individuelle au genre et la prise en compte des enseignements tirés au cours de l'année précédente dans leur mise en œuvre. Ces enseignements sont désormais consignés dans un guide de mise en œuvre des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains*. L'équipe de recherche a relevé plusieurs problèmes transversaux liés à la qualité des programmes, qui permettent de formuler des recommandations générales concernant l'ensemble des programmes de lutte contre le VIH, de même qu'un certain nombre de composantes clés de qualité, comme indiqué ci-après.

De nombreux indicateurs montrent que la Tunisie est en train d'instaurer les conditions nécessaires à la mise en place de programmes de qualité visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Tout d'abord, les principales évaluations des obstacles ont été réalisées ou sont en cours de finalisation, notamment l'évaluation de référence et l'enquête sur l'indice national de stigmatisation. En outre, le programme actuel en matière de droits humains est déployé à plus grande échelle depuis l'évaluation de référence : trois domaines programmatiques (Réduction de la stigmatisation et de la discrimination ; Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ; et Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)) sur sept ont obtenu la note de 3 (« niveau infranational ») et un a obtenu la note de 4 (« niveau national »). Un autre élément essentiel de la qualité a aussi été relevé, à savoir l'alignement sur les stratégies nationales. En effet, la grande majorité des activités mises en œuvre sont celles prévues par le *Plan stratégique national 2019-2023*, qui fait partie du *Plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022* et qui a pris en compte les recommandations de l'évaluation de référence, ainsi que les besoins exprimés par les différentes parties prenantes clés. Par ailleurs, on a évité la duplication des activités, un grand nombre de programmes venant se compléter mutuellement et touchant des populations différentes. Les nombreux partenariats établis entre différentes ONG ont également été essentiels, bien qu'un informateur clé ait indiqué qu'il fallait améliorer la coordination entre le récipiendaire principal et les sous-récepteurs pour permettre une meilleure mise en œuvre des activités.

Néanmoins, de nombreuses lacunes subsistent, notamment :

- L'absence de suivi et d'évaluation appropriés des programmes existants pour tirer parti des réussites et renforcer la mise en œuvre. Cependant, en mars 2021, un plan de suivi-évaluation du *Plan stratégique national 2019-2023* a été élaboré et finalisé.
- Le petit nombre de programmes visant à réduire la discrimination liée au VIH à l'égard des femmes, et la rareté des programmes axés sur les personnes transgenres. En conséquence, cette population est exclue des activités de sensibilisation, ce qui la rend invisible, et ses besoins particuliers sont ignorés. Dans un environnement social et juridique hostile comme celui de la Tunisie, il est indispensable de mettre en place des programmes destinés à toutes les populations-clés et vulnérables.

- L'absence de plan de pérennisation pour les programmes de défense des droits humains, qui continuent à dépendre fortement du financement international. De manière encourageante, le *Plan stratégique national 2019-2023* prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de collecte de fonds fondée sur l'autonomisation des communautés.
- Le manque de compétences en matière de droits humains parmi certains sous-récepteurs et partenaires.

Une efficacité de plus en plus probante

En s'attachant à réduire et éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH, l'initiative « Lever les obstacles » vise à améliorer l'adhésion et le recours à ces services de la part des communautés concernées. À mi-parcours de l'initiative, l'efficacité des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains se confirme.

Étude de cas : l'intensification des services juridiques

Les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains ont contribué à l'élimination de plusieurs obstacles structurels importants et/ou de lois et politiques discriminatoires à l'égard des membres des populations-clés et vulnérables. La suppression de ces obstacles et des dispositions discriminatoires réduit les obstacles entravant l'accès de ces populations et réduit leur stigmatisation dans la société. Une évolution remarquable mérite d'être soulignée en ce qui concerne l'élaboration de programmes relatifs aux droits humains visant à éliminer les obstacles aux services de lutte contre le VIH en Tunisie. Il s'agit de l'intensification des services juridiques, qui a entraîné un meilleur accès à la justice, les bénéficiaires ayant vu leurs connaissances renforcées en ce qui concerne leurs droits et les modalités de recours juridique à leur disposition.

Certains informateurs clés ont souligné que les services juridiques dans leur ensemble représentaient une réussite importante, tandis que d'autres ont cité l'une des activités mises en œuvre dans ce domaine programmatique, à savoir la plateforme numérique d'orientation pour l'assistance juridique et le signalement des violations des droits humains liées à des cas de VIH. Cette plateforme comprendra également une cartographie de tous les services d'assistance juridique gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles pour les populations vulnérables dans le pays.

De nombreux organismes sous-récepteurs (ASF, ATSR, ATP+, ATIOST, ATLMST/SIDA - Section de Tunis, ATLMST/SIDA - Bureau national) ainsi que des associations (comme l'association Boutheina) ont contribué à cette amélioration. L'intensification des services juridiques est essentielle pour pouvoir maximiser le nombre et l'éventail des populations-clés et vulnérables bénéficiant de ces services, ainsi que pour étendre la couverture géographique de ces programmes.

Malgré la pandémie de COVID-19, les services ont touché un grand nombre de personnes en 2020. Par exemple, les services d'assistance juridique, qui offrent des conseils et un soutien en vue de la résolution des plaintes juridiques (niveau préliminaire, avant le recours à un avocat ou aux tribunaux) ont déjà montré de bons résultats. Lancés en octobre-novembre 2020, ils ont été

mis en œuvre par différentes parties prenantes (ATSR, ATIOST, ATLMST/SIDA - Section de Tunis, ATLMST/SIDA - Bureau national, et Association Boutheina) sous la direction d'Avocats Sans Frontières (ASF). Selon les chiffres du 31 décembre 2020, 132 plaintes ont été reçues, dont certaines ont déjà été résolues (7 cas résolus par ASF ; 68 cas résolus par les assistants juridiques des associations sous-réceptaires).

Par ailleurs, depuis janvier 2020, l'ATLMST/SIDA - Section de Tunis a déployé des conseillers (juridiques, sociaux, etc.) et des agents communautaires d'aide au recours juridique (ACRJ), pour apporter un soutien aux populations-clés et vulnérables dans les espaces communautaires afin de renforcer l'accès aux droits humains et à la protection sociale et de faciliter l'accès aux soins de santé. Ce personnel est composé de deux conseillers juridiques (CAP Gafsa et Grand Tunis), de deux conseillers sociaux (centre Les jasmins et centre Mellassine), et de sept assistants juridiques situés dans le Grand Tunis et à Sousse. Selon les chiffres du 31 décembre 2020, 50 affaires juridiques ont été résolues.

En parallèle, un barème d'honoraires pour les avocats a été introduit. Ce barème a été établi par ASF au moyen d'une convention conclue avec un groupe d'avocats. Au 31 janvier 2021, le groupe était composé de 17 avocats (8 avocats de la région de Tunis, 6 de Sfax, 1 de Gafsa et 2 des régions de Sousse et Monastir). Ce barème a joué un rôle essentiel pour lever un obstacle central lié à la disponibilité et à l'accessibilité des services juridiques liés au VIH : leur caractère inabordable, dans un pays à l'économie faible et au chômage élevé, exacerbé par la pandémie de COVID-19.

Conclusion

L'évaluation à mi-parcours a révélé des réalisations importantes en Tunisie. Cependant, pour tirer parti de ces évolutions prometteuses, il reste beaucoup à faire pour étendre, suivre et évaluer les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Le principal obstacle réside dans la stigmatisation et la discrimination, aggravées par des normes juridiques néfastes, auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH et les populations-clés et vulnérables. Il est d'autant plus essentiel de lever cet obstacle que, en raison des niveaux élevés de chômage en Tunisie, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et touchant de manière disproportionnée ces populations, un grand nombre de personnes « dépendent de la qualité et de l'accessibilité des services associés au VIH dans les hôpitaux et les centres publics de santé, et peuvent être très vulnérables si elles sont confrontées à la stigmatisation, à la discrimination, à la violation de la confidentialité ou du consentement en connaissance de cause, au refus des services ou à d'autres violations de leurs droits »[†]. Il est également nécessaire de renforcer la volonté politique de soutenir les activités relatives aux droits humains, d'augmenter le financement provenant des budgets nationaux et d'améliorer les compétences des sous-réceptaires et des partenaires en matière de droits humains afin de progresser vers la pérennité.

Principales recommandations (l'annexe au présent rapport fournit un ensemble complet de recommandations)

Création d'un environnement favorable

- Veiller à ce que le bénéficiaire principal s'approprie la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains du Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023.
- Veiller à ce que le groupe de travail technique se réunisse régulièrement pour superviser la mise en œuvre du Plan stratégique national, en s'assurant que les efforts et les programmes sont coordonnés.

Déploiement des programmes à grande échelle

- Continuer à utiliser le Plan stratégique national 2019-2023 comme cadre pour intensifier de manière plus stratégique et coordonnée les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.
- Veiller à l'intégration des programmes, lorsque cela est stratégique et possible (par exemple, veiller à l'intégration de services de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre et de soutien juridique à cet égard dans les programmes destinés aux populations-clés, notamment aux professionnel(le)s du sexe, aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et aux personnes transgenres, dans l'ensemble des programmes consacrés à la lutte contre la violence basée sur le genre, et veiller à ce que les programmes répondent aux besoins spécifiques des personnes transgenres).
- Analyser la prise en compte des questions de genre dans les programmes existants et prévus.

Qualité et pérennité des programmes

- Augmenter le financement des activités liées aux droits humains au moyen des budgets nationaux.
- Accroître les capacités et les ressources nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.
- Renforcer les compétences des sous-bénéficiaires et des partenaires en matière de droits humains.
- Veiller à ce que les programmes soient conçus de manière à inclure toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les personnes transgenres. Plaider en faveur de leur participation significative aux stratégies nationales de réduction de la stigmatisation, et favoriser leur participation aux processus décisionnels.
- Étant donné que l'éducation et le soutien par les pairs se sont avérés être un moyen efficace d'atteindre les populations-clés, renforcer la formation des pairs éducateurs issus de chacune des populations-clés et vulnérables (par exemple, dans le domaine de l'éducation juridique).

Introduction

En 2017, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le « Fonds mondial ») a lancé l'initiative « Lever les obstacles » afin d'aider 20 pays, dont la Tunisie, à mettre en place une riposte globale visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et, le cas échéant, le paludisme. Le présent rapport expose les conclusions de l'évaluation à mi-parcours menée en Tunisie de novembre 2020 à mars 2021 pour : a) évaluer les progrès de la Tunisie dans la création d'un environnement favorable et la mise en place de programmes complets et de qualité à même d'éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; b) décrire les données probantes émergentes en matière d'impact ; et c) éclairer les investissements et les projets futurs nourrissant cet objectif.

Théorie du changement relative à l'initiative « Lever les obstacles »

La théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles » s'appuie sur les données probantes recueillies pendant les épidémies de VIH et de tuberculose, selon lesquelles les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé² augmentent la vulnérabilité aux infections, et nuisent à l'accès et au recours aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose ainsi qu'à la rétention des patients, notamment pour certaines populations-clés et vulnérables. Pour réduire efficacement ces obstacles, les pays doivent mener – à l'échelle appropriée et avec des visées qualitatives – un ensemble d'interventions sensibles au genre et au respect des droits humains, reposant sur des données probantes et internationalement reconnues (voir l'encadré 1). Ce faisant, ils pourront accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de lutte contre le VIH et la tuberculose. Les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains contribueront également à préserver et à accroître les investissements du Fonds mondial, et à renforcer les systèmes communautaires et de santé.

L'initiative entend contribuer i) à la réalisation de l'objectif stratégique 3 de la stratégie pour la période 2017–2022 du Fonds mondial afin de « mettre en place puis [d']intensifier des programmes visant à éliminer les obstacles en rapport avec les droits humains, qui empêchent d'accéder aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme³ », et ii) à la mise à profit de l'indicateur clé de résultats 9 qui évalue dans quelle mesure des programmes complets sont mis en œuvre pour éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès dans 20 pays prioritaires.

Les programmes dits « complets » présentent les caractéristiques suivantes : a) ils comprennent un ensemble d'activités reconnues au niveau international comme efficaces pour réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de santé (voir l'encadré 1) ; b) ils sont accessibles ou profitent à la majorité (estimée) des personnes constituant les populations-clés et vulnérables se heurtant à ces obstacles ; et c) ils disposent de ressources adéquates pour partir de zéro ou d'activités ponctuelles ou à petite échelle et atteindre un niveau de mise en œuvre susceptible de réduire substantiellement les obstacles aux services liés aux droits humains (un ensemble de mesures durables, globalement protectrices, qui se renforcent mutuellement et sont déployées à grande échelle)⁴.

² Les principales catégories d'obstacles liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose sont les suivantes : la stigmatisation et la discrimination, y compris dans la prestation des services de santé ; les lois, politiques et pratiques punitives ; les inégalités entre les genres et la violence basée sur le genre ; la pauvreté et les inégalités économiques et sociales ; et l'exploitation et les conditions de travail dangereuses (notamment s'agissant de la tuberculose).

Encadré 1 : Principaux domaines programmatiques visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH

- Réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;
- Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ;
- Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre ;
- Éducation juridique (« Connaissez vos droits ») ;
- Services juridiques ;
- Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques relatives aux trois maladies ;
- Réduction de la discrimination fondée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH**.

D'après la théorie du changement sur laquelle repose l'initiative « Lever les obstacles », un environnement favorable, qui permet, entre autres, de franchir les étapes clés avec l'appui du Fonds mondial, aidera de manière déterminante les pays à intensifier avec succès les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains. Ces étapes sont, entre autres, les suivantes : a) recueillir suffisamment de données sur les obstacles, les populations touchées et les programmes existants (en menant une évaluation de référence) ; b) lever des fonds plus importants pour intensifier les programmes (en sollicitant et en recevant les dénommés « fonds de contrepartie ») ; c) encourager l'engagement et l'appropriation nationale (en organisant une réunion multipartite afin d'examiner l'évaluation de référence et d'autres sources) ; et d) obtenir consensus et adhésion s'agissant de la voie à suivre (en établissant un groupe de travail technique de défense des droits humains et en élaborant un plan national pluriannuel visant à éliminer, à l'aide de programmes complets, les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services).

En novembre 2020, le Fonds mondial a soutenu l'évaluation rapide à mi-parcours visant à déterminer les progrès enregistrés par la Tunisie dans sa mise en œuvre de programmes complets et de qualité visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, tels que mesurés à l'aune de l'évaluation de référence et de l'accomplissement des étapes prédéfinies.

Méthodes

En vertu de l'approche différenciée des évaluations à mi-parcours, les 20 pays ont été classés en trois groupes : évaluation rapide, évaluation du programme ou évaluation approfondie. Une étude documentaire pertinente est systématiquement effectuée. La Tunisie faisant l'objet d'une évaluation rapide, des entretiens avec des informateurs clés ont également été organisés. Les informations recueillies à l'issue des entretiens avec les informateurs clés ont été analysées à l'aide de méthodes qualitatives, quantitatives et semi-quantitatives, centrées sur l'exhaustivité des programmes.

L'évaluation rapide à mi-parcours de la Tunisie s'est déroulée entre novembre 2020 et mars 2021 (tableau 1). De plus amples informations sur les méthodes d'évaluation, ainsi que la liste des informateurs clés et des explications détaillées sur la grille des résultats du pays sont disponibles à l'annexe II.

Limites

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, la pandémie de COVID-19 avait sérieusement affecté la mise en œuvre des programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Dans la mesure du possible, l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours s'est adaptée aux nouvelles réalités du pays et a documenté l'impact du programme. Bien que l'équipe se soit efforcée d'obtenir des perspectives variées auprès d'un ensemble diversifié de parties prenantes clés soigneusement sélectionnées, elle s'est heurtée à des limites en matière de ressources (humaines, temporelles et financières). Ces conclusions et recommandations doivent être considérées comme la meilleure évaluation possible, en tenant compte de ces ressources limitées, dans le cadre d'une initiative diversifiée, dynamique et complexe influencée par de nombreux facteurs politiques, économiques et sociaux. L'équipe a tenté de surmonter ces limites dans la mesure du possible, et espère que les informations contenues dans le présent rapport fournissent un aperçu utile, bien que partiel, de la situation et une base pertinente pour l'élaboration d'autres programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.

Tableau 1 : Calendrier de l'évaluation à mi-parcours de la Tunisie

Composantes de l'évaluation	Équipe de recherche	Dates
Étude documentaire des rapports de programmes disponibles, des informations épidémiologiques et d'autres documents contextuels	Julie Mabilat	Janvier 2021
Questionnaires écrits remplis par et/ou entretiens menés à distance avec un total de 8 informateurs clés	Julie Mabilat	Janvier - février 2021
Entretiens menés à distance avec 37 informateurs clés	Julie Mabilat	Février - mars 2021
Entretiens de suivi avec les informateurs clés concernés	Julie Mabilat	Mars 2021
Remise du rapport au Fonds mondial	Julie Mabilat	Janvier 2021

Partie I : Contexte national

Contexte épidémiologique

Selon les dernières estimations de l'ONUSIDA, en 2019, on comptait 6 500 adultes et enfants vivant avec le VIH en Tunisie, dont seulement 20 % recevaient un traitement antirétroviral^{††}. La prévalence du VIH chez les adultes et les adolescents âgés de 15 à 49 ans est inférieure à 0,1 %. ^{‡‡} Malgré cette faible prévalence, on estime que l'incidence du VIH a augmenté de 12 % et la mortalité de 242 % depuis 2010^{§§}. En Tunisie, l'épidémie de VIH est concentrée. Elle se caractérise par une prévalence plus élevée parmi les populations-clés^{***} et les hommes (avec un ratio hommes/femmes estimé à 2,1 ou 3,1 pour la totalité des cas de VIH chez les adultes, étant donné que les populations les plus à risque sont majoritairement masculines)^{†††}. Les populations-clés qui affichent une charge de VIH plus élevée sont les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (9,1 %), les personnes qui consomment des drogues injectables (6 %) et les professionnel(le)s du sexe (1,2 %)^{‡‡‡}. Certaines populations, telles que les adolescentes et les jeunes femmes, les personnes transgenres et autres personnes non conformes aux normes de genre, les prisonniers et les migrants, sont également considérées comme des « populations-clés et vulnérables », car elles sont « exposées à un risque accru d'infection par le VIH et de maladies liées au virus, ont un accès limité aux services associés au VIH et sont victimes de stigmatisation et discrimination systématiques ainsi que d'autres violations des droits humains^{§§§} ». Le VIH n'est pas réparti de manière homogène dans le pays et se concentre dans les communautés côtières urbaines^{****}.

Contexte juridique et réglementaire

En ce qui concerne le cadre juridique et réglementaire relatif au VIH, la Tunisie ne dispose pas d'une loi spécifique régissant sa riposte au VIH. Cette dernière est orientée par son actuel *Plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022*^{††††}, dont l'un des principes directeurs (axe 3) est le respect des droits humains, du genre et de l'équité. Il a été élaboré en tenant compte des questions de genre et préconise : le renforcement de la prévention combinée en accordant la priorité aux populations-clés, ainsi que l'adoption d'une approche différenciée de la prévention pour les adolescents, les jeunes et d'autres populations vulnérables ; l'élaboration d'interventions de réduction des risques, en particulier les traitements de substitution aux opiacés pour les personnes qui consomment des drogues ; et l'accélération de la mobilisation communautaire pour fournir des services locaux de prévention et de soutien. Il consacre également une attention stratégique à la question des droits humains et de l'accès à la justice. ^{‡‡‡‡} Pourtant, il a été qualifié de « déficient en matière de prise en compte du genre, notamment s'agissant des femmes qui consomment des drogues, des hommes [professionnels du sexe] et des [personnes transgenres] »^{§§§§}. En parallèle, le *Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023*^{*****} comprend des interventions spécifiques visant à réduire les obstacles aux services de lutte contre le VIH, qui ont fourni une base solide pour élaborer les activités recensées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, renforcée par la conditionnalité de la subvention ainsi que l'alignement des programmes de droits humains financés par les fonds de contrepartie sur ce plan national.

COVID-19

Malgré l'existence d'un mouvement de défense des droits des femmes particulièrement fort, la violence à l'égard des femmes demeure répandue en Tunisie. Malheureusement, à l'instar de bien d'autres pays, cette situation, qui crée un environnement difficile pour travailler à l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. Les femmes et les filles sont devenues encore plus vulnérables, et le nombre de cas de violence a augmenté.

La violence et la discrimination ont également augmenté à l'encontre des autres populations-clés. Non seulement la pandémie a nui aux activités de dépistage au sein de ces populations, mais elle a également affaibli ces dernières sur le plan économique (par exemple, résiliation du contrat de travail, professionnel(le)s du sexe se retrouvant sans ressources, etc.), de sorte que les préoccupations économiques (sécurité alimentaire, accès au travail) ont gagné beaucoup de terrain par rapport aux autres droits.

La pandémie de COVID-19 a eu d'autres conséquences négatives sur la mise en œuvre des programmes. Les interventions sur le terrain sont devenues de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. On a signalé des difficultés à assurer certaines actions de sensibilisation et à mobiliser les PVVIH et les populations-clés et vulnérables en raison du confinement et du couvre-feu décrétés par l'État tunisien ainsi que de la limitation du nombre de personnes autorisées à se réunir.

Autres aspects importants de la riposte au VIH

Le contexte social, économique et politique complexe de la Tunisie, aggravé par la pandémie de COVID-19, a une incidence considérable sur la mise en œuvre du programme. Même si, depuis 2001, le traitement du VIH est gratuit, tout comme la prise en charge du VIH dans les hôpitaux publics, la plupart des PVVIH ne reçoivent pas de traitement antirétroviral (TAR). On peut l'expliquer en partie par les ruptures de stock de traitements antirétroviraux, mais aussi par les principaux obstacles aux soins de santé fondés sur les droits, tels que la stigmatisation et la discrimination, et le manque de formation des agents de santé en matière de droits humains. Le financement de la lutte contre le VIH dépend fortement des financements extérieurs.

Partie II : Progrès en vue de l'élaboration de programmes complets

Pour accroître la qualité et l'exhaustivité des programmes, l'initiative « Lever les obstacles » entend : 1) créer un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains ; 2) faciliter l'intensification des programmes ; et 3) promouvoir la dynamique visant la qualité et la pérennité des programmes.

Création d'un environnement favorable à l'élimination des obstacles liés aux droits humains

L'initiative « Lever les obstacles » entendait créer un environnement favorable en Tunisie afin d'éliminer les obstacles liés aux droits humains en prenant des mesures fondamentales visant à favoriser la compréhension des principaux obstacles et à faciliter l'engagement et la coordination des parties prenantes. On retrouvait parmi ces mesures : la soumission d'une demande de fonds de contrepartie afin d'accroître le financement des programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services ; la réalisation d'une évaluation de référence pour identifier les obstacles, les populations touchées, les programmes existants et les éléments constitutifs d'une riposte globale ; l'organisation d'une consultation multipartite pour examiner les conclusions de l'évaluation de référence ; l'établissement d'un groupe de travail sur les droits humains et le VIH ; et l'élaboration d'un plan national stratégique visant l'élimination des obstacles liés aux droits humains. Agrégées, ces mesures avaient pour but de contribuer à l'efficacité et à la pérennité de la riposte axée sur les droits et de faciliter l'élimination des obstacles qui entravent l'accès des populations vulnérables aux services de prévention, de soins et de traitement.

Tableau 2 – Étapes clés

Étape	Résultats	Calendrier
Fonds de contrepartie pour les droits humains	Le pays a pu accéder à environ 1 million de dollars US et a investi un montant d'environ 570 000 dollars US provenant de l'allocation, soumis à la condition de s'aligner sur le Plan stratégique national 2019-2023.	Approuvés en septembre 2018 (pour une mise en œuvre débutant en janvier 2019)
Évaluation de référence	Réalisation d'une analyse documentaire, d'une visite du pays et d'entretiens avec des informateurs clés ; organisation de groupes de discussion.	Août 2017 - décembre 2017
	Achèvement du rapport.	Mai 2018
Réunion multipartite	La consultation multipartite a pris la forme de trois réunions rassemblant les principales parties prenantes (l'instance de coordination nationale [ICN], des acteurs gouvernementaux, des organisations non gouvernementales [ONG], les partenaires techniques et des représentants des PVVIH et des populations-clés). L'objectif consistait à examiner les résultats de l'évaluation de référence	Janvier 2019 - novembre 2019

	et à aider le groupe de travail à élaborer et à mettre en œuvre le plan national pluriannuel.	
Groupe de travail technique sur les droits humains et le VIH	Le groupe de travail est constitué de représentants de la Direction des soins de santé de base (DSSB) (ministère de la Santé), de l'ICN, du récipiendaire principal (l'Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie (ONFP) (ministère de la Santé)), de l'ONUSIDA, de quatre ONG (l'Association tunisienne de lutte contre le VIH et les IST (ATL), l'Association tunisienne de prévention positive (ATP+), Chouf et Mawjoudin), de deux représentants des populations-clés, d'une personne préposée à l'assistance technique et de deux consultants. Il est chargé d'élaborer le plan pluriannuel national.	Septembre 2018
Plan national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains	L'objectif du <i>Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023</i> consiste à éliminer les obstacles juridiques qui entravent l'accès aux services de prévention, de prise en charge et de traitement et à protéger les droits humains liés au VIH en vue de l'éradication de cette maladie d'ici à 2030 en Tunisie.	Novembre 2019

Évaluation de référence (2017-2018)

En 2017-2018, une évaluation de référence a été menée afin d'identifier les principaux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH ; de décrire les programmes récents ou en place pour réduire ces obstacles afin de disposer d'un point de référence pour évaluer l'intensification de ces programmes ; de définir les composantes d'une riposte globale visant à lever ces obstacles, à savoir le type, la couverture et le coût des programmes ; et d'identifier les pistes permettant d'intensifier ces programmes pendant la période couverte par la Stratégie du Fonds mondial pour 2017-2022. L'équipe de recherche a réalisé une étude documentaire, a collecté des données auprès de personnes dans chaque pays, notamment dans le cadre d'entretiens avec des informateurs clés, a organisé des groupes de discussion avec les principales parties prenantes, y compris les populations-clés et vulnérables et les organisations mettant en œuvre des programmes visant à éliminer les obstacles aux services, et a analysé les données, notamment l'environnement juridique et réglementaire relatif au VIH, l'efficacité des programmes actuels s'agissant d'éliminer les obstacles, et les coûts des programmes existants visant à éliminer les obstacles aux services. L'évaluation de référence a mis en évidence cinq principaux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : les lois qui criminalisent la sexualité, le comportement sexuel et l'expression du genre, les drogues et la consommation de drogues, et les lois qui limitent les droits des migrants ; les pratiques policières abusives (en particulier à l'encontre des personnes qui consomment des drogues, des professionnel(le)s du sexe, des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, et des migrants d'Afrique subsaharienne) ; les normes de genre et les attitudes sociales dominantes concernant le sexe

et la sexualité ; la stigmatisation associée à la maladie mentale, aux addictions et à la pauvreté ; et la stigmatisation liée au VIH⁺⁺⁺⁺.

Fonds de contrepartie (2019-2021)

Pendant le cycle 2017-2019, la Tunisie a demandé et obtenu environ 1 million de dollars US de fonds de contrepartie, en complément desquels elle a aussi investi un montant d'environ 570 000 dollars US provenant de l'allocation principale de la subvention octroyée par le Fonds mondial. Ainsi, dans le cadre de l'allocation du cycle NFM 2, le soutien du Fonds mondial aux programmes visant à réduire les obstacles aux services liés aux droits humains s'est élevé à environ 1,57 million de dollars US, avec pour condition de s'aligner sur le *Plan stratégique national 2019-2023*. La Tunisie fait également partie de la subvention multipays visant à garantir la pérennité des services destinés aux populations-clés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), qui comprend des interventions pertinentes. Les fonds de contrepartie ont été approuvés en septembre 2018 (pour une mise en œuvre débutant en janvier 2019). Des retards ont été enregistrés dans le lancement des activités relatives aux droits humains, notamment en raison du manque de capacités des maîtres d'œuvre existants.

Réunion multipartite (2019)

Après l'achèvement de l'évaluation de référence, l'assistance technique du Fonds mondial a été mobilisée en novembre 2018 pour soutenir la réunion multipartite et l'élaboration d'un plan pluriannuel d'intensification des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. La consultation multipartite a pris la forme de trois réunions, dont deux tenues en janvier 2019 et une en novembre 2019. Elle a rassemblé nombre des principales parties prenantes, à savoir l'ICN, des acteurs gouvernementaux, des ONG, les partenaires techniques et des représentants des PVVIH et des populations-clés. L'objectif consistait à examiner les résultats de l'évaluation de référence et à aider le groupe de travail à élaborer et à mettre en œuvre le plan stratégique national. Plusieurs informateurs clés ont qualifié la consultation d'utile et de constructive. La consultation a aussi été largement saluée pour son caractère inclusif, qui a permis la participation de plusieurs acteurs nationaux travaillant dans le domaine du VIH, de la santé sexuelle et reproductive et des droits humains, ainsi que de groupes représentant les PVVIH et les populations-clés. Il a été indiqué que les participants ont pu examiner les différents axes du plan stratégique national sur le VIH et les droits humains et formuler des recommandations qui ont ensuite été traduites en activités dans plusieurs domaines d'intervention. Cependant, un informateur clé aurait apprécié que d'autres instances étatiques et décisionnelles, en plus de la Direction des soins de santé de base (DSSB) représentant le ministère de la Santé, s'impliquent davantage dans l'aspect lié aux droits humains.

Groupe de travail technique sur les droits humains (2018)

Le groupe de travail a été créé en septembre 2018 pour procéder à l'élaboration du plan pluriannuel national. Il était constitué de représentants de la DSSB (ministère de la Santé), de l'ICN, du récipiendaire principal (l'Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie [ONFP] (ministère de la Santé)), de l'ONUSIDA, de quatre ONG

(l'Association tunisienne de lutte contre le VIH et les IST [ATL], l'Association tunisienne de prévention positive [ATP+], Chouf et Mawjoudin), de deux représentants des populations-clés, d'une personne préposée à l'assistance technique et de deux consultants⁺⁺⁺⁺.

Plan national (2019)

Le *Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH* :

Tunisie 2019-2023 s'inscrit dans le cadre du *Plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022*. Il prend également en compte les recommandations de l'évaluation de référence, ainsi que les besoins exprimés par les différentes parties prenantes clés. Son objectif consiste à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de prévention, de prise en charge et de traitement et à protéger les droits humains liés au VIH en vue de l'éradication de cette maladie d'ici à 2030 en Tunisie. Il s'appuie sur quatre objectifs spécifiques :

1. Réduire la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations-clés et vulnérables afin d'améliorer l'accès aux services.
 - 1.1. Mettre en place des programmes de formation à destination du personnel de santé en matière de droits humains et d'éthique liée au VIH.
 - 1.2. Mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation à destination des médias et des religieux.
2. Améliorer l'accès à la justice des populations-clés et vulnérables.
 - 2.1. Mettre en place des programmes de sensibilisation à l'intention des agents des forces de l'ordre.
 - 2.2. Mettre en place des programmes visant à promouvoir l'éducation juridique des populations-clés et vulnérables (campagne « Connaissez vos droits ») (éducation par les pairs).
 - 2.3. Services juridiques liés au VIH.
3. Réformer l'environnement juridique relatif au VIH afin de mieux protéger les droits des populations-clés et vulnérables.
 - 3.1. Mettre en place des programmes de sensibilisation des législateurs.
4. Éliminer les obstacles qui entravent l'accès aux services liés au VIH pour les femmes, les jeunes et les adolescents, les migrants et les personnes en détention.

L'atelier national de validation et de retours d'information s'est tenu en novembre 2019^{§§§§§}.

Recommandations

- Veiller à ce que le bénéficiaire principal s'approprie la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains du *Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023*.
- Veiller à ce que les programmes existants et prévus pour éliminer les obstacles liés aux droits humains soient étendus de manière coordonnée et stratégique.
- Veiller à ce que le groupe de travail technique se réunisse régulièrement pour superviser la mise en œuvre du Plan stratégique national, en s'assurant que les efforts et les programmes sont coordonnés.

Intensification des programmes : réalisations et lacunes

Cette section présente les conclusions de l'évaluation à mi-parcours sur les efforts d'intensification visant « l'exhaustivité » des programmes d'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose. Une grille de résultats présente des notes s'échelonnant de 0 à 5. La grille des résultats complète est disponible dans la synthèse ci-dessus (la méthode de calcul utilisée à cet égard est présentée à l'annexe II).

Cette section aborde également certains aspects qualitatifs des programmes, afin de déterminer, par exemple, si des programmes individuels tiennent compte des questions de genre, s'ils sont intégrés dans d'autres programmes de prévention ou de traitement lorsque cela s'avère pertinent, ou s'ils sont combinés de manière stratégique pour un résultat optimal. D'autres aspects qualitatifs globaux des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose sont abordés dans la section « Assurer la qualité des programmes » ci-dessous.

Programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH

En Tunisie, en 2020, des programmes existaient dans cinq des sept domaines programmatiques essentiels pour éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, et des interventions étaient prévues dans les sept domaines programmatiques clés en 2021. Par rapport à l'évaluation de référence, la Tunisie a considérablement intensifié ses activités dans quatre domaines programmatiques (Réduction de la stigmatisation et de la discrimination ; Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ; Éducation juridique (« Connaissez vos droits ») ; et Services juridiques). Certains programmes demeurent relativement faibles, comme ceux consacrés à la réduction de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, si certaines populations (par exemple les migrants et les prisonniers) sont de plus en plus prises en compte, les programmes répondant aux besoins spécifiques d'autres populations-clés et vulnérables, telles que les personnes transgenres, font défaut.

La Tunisie a également réalisé des progrès s'agissant d'institutionnaliser les interventions visant à réduire les obstacles liés aux droits humains et de garantir que les programmes relatifs aux droits humains soient liés les uns aux autres et se renforcent mutuellement. Elle a ainsi amélioré leur qualité, leur impact, leur portée et leur pérennité. Toutefois, des efforts soutenus sont nécessaires pour tendre vers une intégration complète, nationale et pérenne de ces programmes dans les services publics et les programmes de formation officiels, notamment en les finançant sur les budgets nationaux et locaux. Les programmes dépendent encore fortement des donateurs internationaux, le Fonds mondial étant le principal bailleur de fonds des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Le financement du Fonds mondial octroyé aux ONG a joué un rôle crucial, car il a « permis de soutenir l'établissement de groupes communautaires pour les PVVIH et les populations-clés et vulnérables »^{*****} et, grâce à son soutien, « les données sur la prévalence du VIH et la prévalence des comportements à risque parmi les [populations-clés]

[ont été] disponibles et régulièrement mises à jour »⁺⁺⁺⁺⁺. Par conséquent, la subvention du Fonds mondial « a certainement contribué à atteindre [les populations-clés] »⁺⁺⁺⁺⁺. Le suivi et l'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains et à encourager la prise en compte des questions de genre ont été mis en place, conformément au *Plan stratégique national 2019-2023*.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Réduction de la stigmatisation et de la discrimination	2,0	3,09

L'évaluation de référence avait proposé une approche globale axée sur trois stratégies : 1) évaluer et suivre la stigmatisation et la discrimination ; 2) former les fonctionnaires ; et 3) soutenir les associations communautaires pour qu'elles innovent en matière d'éducation, de communication et de dialogue adaptés au niveau local.

Concernant le premier pilier, une enquête sur l'indice national de stigmatisation, s'appuyant sur la méthodologie de l'indice de stigmatisation 2.0, est menée par l'Association tunisienne de prévention positive (ATP +) dans 4 centres de prise en charge (situés à Tunis, Sousse, Monastir et Sfax). Reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, elle a débuté en janvier 2021. Cette initiative limitée dans le temps, qui bénéficie du soutien financier de l'ONUSIDA, représente une avancée vers l'exhaustivité des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, car elle permettra de produire des informations sur les facteurs, les types et le niveau de stigmatisation et de discrimination rencontrés par les PVVIH et les populations-clés et vulnérables, qui constituent des éléments déterminants des obstacles à la réussite.

En ce qui concerne le deuxième pilier, la stratégie proposée consistait à former les fonctionnaires « aux droits humains et aux questions liées à l'accès des populations-clés et vulnérables ». Ces personnes « serviraient de contact pour les populations-clés et vulnérables qui cherchent à s'orienter dans l'accès aux services et à surmonter la stigmatisation et la discrimination », ainsi que de « ressource pour les programmes en vue d'élaborer des protocoles organisationnels visant à réduire les obstacles liés aux droits au profit des populations-clés ». Conçues à l'origine pour les fonctionnaires des secteurs de l'éducation, de l'enfance et des services sociaux, ces activités n'ont pas été élaborées en tant que telles. Cependant, nous pouvons noter que des groupes travaillant spécifiquement sur le VIH, tels que l'Association tunisienne d'information et d'orientation sur le sida et la toxicomanie (ATIOST), l'Association tunisienne de prévention positive (ATP +), et l'Association tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (ATLMST/SIDA - Bureau national) offrent les services de psychologues ou de psychiatres pour soutenir et former des PVVIH et des populations-clés et vulnérables en matière d'estime de soi. Étant donné que ces agents de santé sont engagés par ces ONG pour dispenser ces formations, ils peuvent servir de « contact » comme décrit dans l'évaluation de référence.

Quant au troisième pilier, l'objectif de la stratégie de financement des organisations communautaires locales consistait à « faire participer les populations-clés, les dirigeants communautaires et les leaders d'opinion (chefs religieux, journalistes, éducateurs, prestataires de soins de santé et décideurs politiques) à des programmes innovants visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, tels que des projets combinant des services et une sensibilisation par les pairs, des communications dans les médias publics et les médias sociaux, et des projets dans le domaine artistique et culturel ». À cet égard, plusieurs initiatives (décrites plus en détail dans le tableau 3) ont été lancées ou sont sur le point de l'être.

L'une d'elles a été mise en œuvre par l'Association tunisienne de la santé de la reproduction (ATSR). Cette association a organisé des séances de discussion et d'échanges entre religieux, PVVIH et populations-clés et vulnérables autour du thème « Religion, discrimination et stigmatisation et leur incidence sur l'accès aux soins et aux services de santé publics ».

Avocats Sans Frontières (ASF) élabore également plusieurs programmes clés, dont : un module médias et droits humains ; l'étude des messages, discours et productions audiovisuelles stigmatisant les populations-clés et vulnérables en Tunisie sur Internet et les réseaux sociaux ; des séances de formation pour les journalistes et des séances de dialogue avec les étudiants en journalisme.

Enfin, à l'occasion du lancement du programme relatif aux droits humains d'ASF, un événement national a été organisé pour le promouvoir, en partenariat avec différentes ONG, sous la forme d'activités variées au cours du mois de décembre 2020.

Il convient de noter que, parallèlement aux initiatives qui suivent la stratégie des recommandations formulées dans l'évaluation de référence, d'autres activités se sont déroulées. L'une d'entre elles, intégrée au *Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023*, consistait à plaider en faveur du recours au traitement de substitution aux opiacés. En décembre 2020, à Djebel Oust, l'Association tunisienne d'information et d'orientation sur le sida et la toxicomanie (ATIOST) a organisé un atelier, au cours duquel les participants ont recommandé l'élaboration 1) d'un projet de décret donnant le droit aux personnes consommant des drogues d'accéder aux traitements par agonistes, et 2) d'un projet de circulaire sur les modalités d'application de l'introduction de la méthadone comme traitement par agonistes opiacés. En s'appuyant sur ces projets, au cours du premier semestre 2021, le ministère de la Santé a élaboré, validé et adopté, lors d'une cérémonie officielle tenue à la Faculté de Médecine de Tunis, la *stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de prise en charge des troubles liés à l'usage de substances psychoactives illicites dans la communauté et dans les prisons : 2021-2025*, soulignant l'importance du recours à la méthadone dans les programmes de réduction des risques.

Tableau 3 – Exemple d’activités visant à réduire la stigmatisation et la discrimination

Description des activités	Organisations	Lieu/portée
<p>Des séances de discussion et d’échanges entre religieux, PVVIH et populations-clés et vulnérables autour du thème « Religion, discrimination et stigmatisation et leur incidence sur l’accès aux soins et aux services de santé publics » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En décembre 2020, une session de trois jours au profit de 20 cheffes religieuses a eu lieu grâce à un financement du Programme de partenariat dano-arabe (DAPP) et du Centre danois de recherche sur les femmes et le genre (KVINFO) / l’Association danoise de planification familiale (DFPA). <p>Une autre session est prévue au deuxième trimestre 2021 au profit de 30 représentants des Missionnaires d’Afrique en Tunisie, communément appelés les « Pères Blancs ». Ce projet sera probablement financé au moyen du budget du Fonds mondial.</p>	<p>ATSR</p>	<p>Bizerte</p>
<p>Élaboration d’un outil de référence sur le VIH et les droits humains prenant en compte les dernières données scientifiques et les normes juridiques internationales, intégrant un module sur les médias et les droits humains. Ce module a déjà été produit en français. Il est en cours de traduction en arabe.</p> <p>Son objectif consiste à sensibiliser les médias aux questions liées à l’accès aux soins de santé, à la stigmatisation et à la discrimination.</p>	<p>ASF</p>	<p>Échelle nationale</p>
<p>En s’appuyant sur le module médias et droits humains de l’outil de référence, mise au point de séances de formation à l’intention des journalistes, de séances de dialogue avec les étudiants en journalisme, et d’accords de partenariat avec les journalistes.</p>	<p>ASF</p>	<p><i>Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.</i></p>
<p>Réalisation d’une étude sur les messages, discours et productions audiovisuelles stigmatisant les populations-clés et vulnérables en Tunisie sur Internet et les réseaux sociaux et sur l’effet des messages discriminants.</p> <p>Les résultats de cette étude doivent être validés à la fin du mois de mars 2021.</p>	<p>ASF</p>	<p>Échelle nationale</p>
<p>En décembre 2020, organisation d’un événement national pour promouvoir le lancement du programme relatif aux droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’ATLMST/SIDA - Section de Tunis et la délégation régionale l’ONFP à Gafsa ont organisé, au centre culturel de Gafsa, une journée de sensibilisation au VIH et aux droits humains au profit de 50 étudiants. - Associa-Med Sousse a organisé, au profit des étudiants en médecine, une projection du film « 120 battements par minute » suivie d’un débat sur les droits humains et la discrimination dont sont victimes les populations-clés et les PVVIH dans les hôpitaux. - L’association Esmâani et l’ATLMST/SIDA - Section de Tunis ont organisé une journée de sensibilisation 	<p>ASF, en partenariat avec plusieurs associations / ONG</p>	<p>Gafsa / Sousse / Tunis / Sfax</p>

au profit du personnel soignant de l'hôpital Charles Nicolle (Tunis).

- L'association Esmâani et l'ATLMST/SIDA - Section de Tunis, en partenariat avec la délégation régionale de l'ONFP à La Manouba, ont organisé une journée scientifique sur le VIH et les droits humains au profit du personnel médical et paramédical de l'hôpital Charles Nicolle (Tunis).
- L'ATLMST/SIDA - Bureau national a organisé une journée sportive de Korfball et de sensibilisation aux droits humains et aux IST/VIH au profit des populations-clés de Sfax.

À Tunis, le Club Unesco Almédira - Tunis (CUAT), en partenariat avec la délégation régionale de l'ONFP au Bardo, a organisé un atelier de sensibilisation des pairs éducateurs sur l'importance de la prévention des comportements à risque, suivi de deux journées portes ouvertes d'information pour sensibiliser les jeunes sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH et les droits humains.

Recommandations

- Dans le sillage des résultats de l'enquête sur l'indice national de stigmatisation, une campagne médiatique de masse - en français et en arabe tunisien pour maximiser la portée des programmes - devrait être lancée pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des PVVIH et des populations-clés et vulnérables. En parallèle, publier et diffuser les principales conclusions parmi les organisations de populations-clés, les agents de santé et les forces de l'ordre, utiliser ces conclusions pour alimenter les programmes de renforcement des capacités destinés aux agents de santé et aux forces de l'ordre, et élaborer ou affiner les campagnes nationales et sectorielles contre la stigmatisation et la discrimination.
- Multiplier les séances de discussion et d'échanges entre les chefs religieux, les PVVIH et les populations-clés et vulnérables.
- Sensibiliser la population générale par l'intermédiaire des plateformes de réseaux sociaux.
- Garantir un soutien et des ressources adéquates pour les interventions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui découlent du Plan stratégique national 2019-2023.
- Continuer à plaider en faveur du traitement de substitution aux opiacés.
- Soutenir la mise en place de groupes de plaidoyer pour garantir la participation effective des PVVIH et des populations-clés et vulnérables aux réunions stratégiques avec les acteurs nationaux et les structures de la société civile. Ces groupes doivent inclure des représentants de toutes les populations-clés et vulnérables, provenant de différents gouvernorats/villes pour prendre en compte les spécificités locales.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale	2,0	3,65

Des progrès notables ont été réalisés en matière de formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale depuis la réalisation de l'évaluation de référence. Dans ce domaine, Avocats Sans Frontières (ASF), le nouveau sous-réциpiendaire, joue un rôle clé dans la mise en place de plusieurs programmes importants, notamment l'élaboration d'un outil de référence sur le VIH et les droits humains et l'organisation de séances de sensibilisation à l'intention des agents de santé.

En parallèle, la DSSB organise des séances de dialogue entre les professionnels de santé, les PVVIH et les populations-clés et vulnérables. L'objectif consiste à mieux informer et sensibiliser les professionnels de la santé aux besoins et aux attentes des PVVIH et des populations-clés et vulnérables en matière d'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins, et à les inciter à s'engager à éliminer la stigmatisation et la discrimination.

Les programmes mis en œuvre ont été intensifiés et sont passés d'une échelle géographique et d'une capacité limitées s'agissant d'atteindre la population ciblée (c'est-à-dire les agents de santé) à des échelles infranationale et nationale. Cette montée en puissance est d'autant plus louable que la pandémie de COVID-19 a entraîné le report de certaines activités et exigé un effort accru de la part de tout le personnel médical.

Tableau 4 – Exemple d'activités visant à former les agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale

Description des activités	Organisations	Lieu/portée
<p>Créer un outil de référence sur le VIH et les droits humains en tenant compte des dernières données scientifiques et des normes juridiques internationales. En s'appuyant sur cet outil, élaborer une formation destinée aux étudiants des facultés de médecine et des écoles de santé publiques et privées³.</p> <p>La version française a été finalisée après évaluation par le comité de lecture représentant tous les sous-réциpiendaires. La version arabe sera finalisée en mars 2021. Un atelier de validation est prévu pour le début du deuxième trimestre de 2021 avec toutes les parties prenantes.</p>	ASF	Échelle nationale
<p>Organisation de séances de sensibilisation à l'intention du personnel de santé au niveau des bureaux régionaux de l'ONFP et du bureau principal de l'ONFP.</p> <p>Des réunions de préparation et de définition du programme ont été organisées avec les représentants régionaux. Reportée en raison du COVID-19, une première séance de sensibilisation a néanmoins été organisée au profit de 30 agents de santé de l'ONFP issus des délégations de l'Ariana et de Tunis en septembre 2020. Une deuxième séance de</p>	ASF	Échelle infranationale

³ Il convient de noter que cet outil de référence a été prévu par le Plan stratégique national 2019-2023, qui entend en faire un document de base pour toutes les activités de formation et les séances de dialogue ciblant : i) les étudiants en médecine et en sciences de la santé en formation initiale ; ii) les professionnels de la santé en formation continue ; iii) les chefs religieux ; iv) les agents des forces de l'ordre, les magistrats et les fonctionnaires des tribunaux ; v) les étudiants en droit ; vi) les pairs éducateurs ; vii) les parlementaires et les législateurs ; viii) les migrants ; ix) les jeunes, etc.

sensibilisation a été organisée en décembre 2020 au profit de 30 agents de santé de l'ONFP des délégations de Béja, Siliana, Kef et Jendouba.

Pour 2021, six séances par an seront organisées dans différentes régions du pays.

Organisation d'ateliers de sensibilisation au niveau régional sur le VIH et les droits humains à l'intention des médecins et pharmaciens du secteur privé.

ASF

Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Aucune séance n'a été organisée en 2020 en raison de la situation sanitaire du pays liée au COVID-19 et notamment dans les régions initialement prévues pour le personnel de santé de l'ONFP à Sousse et Monastir, où le taux d'incidence du virus était très élevé.

Néanmoins, des réunions de préparation et de définition du programme ont eu lieu avec les représentants régionaux. Deux ateliers interrégionaux sont prévus en 2021 au profit de 60 médecins et pharmaciens du secteur privé couvrant plusieurs gouvernorats.

Organisation de séances de dialogue entre les professionnels de santé (des centres de soins, des centres de dépistage, des centres de traitement des IST et des délégations de l'ONFP) et les PVVIH et les populations-clés et vulnérables autour du thème « Discrimination et stigmatisation et leur incidence sur l'accès aux services de santé ».

DSSB

Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Reportée en raison du COVID-19 et de l'indisponibilité du personnel de santé dans les centres de soins, cette activité doit avoir lieu en 2021 dans 4 sites de prise en charge (Tunis, Sousse, Monastir et Sfax) et rassemblera 20 personnes/séance. Des réunions de préparation et de définition du programme ont déjà eu lieu avec les représentants des services de soins.

Recommandations

- Étendre la couverture géographique des séances de sensibilisation pour atteindre les agents de santé dans tous les gouvernorats.
- Déployer de manière systématique la formation aux droits humains et à l'éthique médicale pour les agents de santé et l'institutionnaliser dans les facultés de médecine et les écoles d'infirmiers de Tunisie.
- Encourager la formation aux droits humains et à l'éthique médicale au moyen d'un système de certification.
- Mettre en place des services « adaptés aux populations-clés » dans tous les établissements de santé publics.
- Afficher/distribuer des documents sur les droits des patients séropositifs dans les établissements de santé.
- Réaliser des enquêtes et des entretiens continus auprès des patients afin de suivre et d'évaluer « la perception du patient quant à la facilité de planification et d'accès aux soins, aux perceptions du respect et des compétences des prestataires et à la qualité générale des soins », comme

recommandé dans l'évaluation de référence. Réaliser des enquêtes auprès des agents de santé avant et après les formations.

- Mettre en place une procédure de plainte garantissant réparation.
- Élaborer une formation en ligne pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre	1,0	0,0

À mi-parcours, on a constaté une diminution des activités visant à travailler avec les législateurs et les forces de l'ordre, car, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la mobilisation de la police et de la garde nationale dans le cadre de l'état d'urgence décrété par l'État, les activités ont malheureusement été reportées. Néanmoins, de telles activités sont prévues et devraient être mises en œuvre en 2021 (voir le tableau 5).

Dans ce domaine programmatique, Avocats Sans Frontières (ASF) dirige toutes les activités prévues, qui sont la traduction des activités énumérées dans l'axe 2.1 (« Programmes de sensibilisation pour les agents des forces de l'ordre ») du *Plan stratégique national 2019-2023*.

Tableau 5 – Exemple d'activités visant à sensibiliser les législateurs et les agents des forces de l'ordre

Description des activités	Organisations	Lieu/portée
Organisation de journées de sensibilisation au profit des élèves des écoles de la police et de la garde nationale.	ASF	Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
Formation de formateurs au profit de la direction des services de santé du ministère de l'Intérieur, des sous-directions de la prévention et de la sécurité au travail de la garde nationale et de la sécurité intérieure pour inclure le module santé, VIH et droits humains dans le programme de formation continue des agents des forces de l'ordre.	ASF	Toutefois, le département de la formation continue du ministère de l'Intérieur a été contacté en janvier 2021 pour dresser un calendrier de ces activités pour l'année 2021 en concertation avec les trois forces de police en Tunisie.
Organisation de séances de discussion entre les agents des forces de sécurité intérieure et les organisations travaillant avec les PVVIH et les populations-clés et vulnérables, sur le thème de la stigmatisation et de la discrimination et leur incidence sur l'accès universel aux services de santé et l'aggravation de la vulnérabilité. L'objectif consiste à organiser ces séances de discussion un jour par an pour 45 participants issus de la police judiciaire et un jour par an pour 45 participants issus de la garde nationale.	ASF	Ces activités se dérouleront dans les 6 écoles de police de Tunisie.
Organisation de séances de plaidoyer avec les parlementaires.	ASF	Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Recommandations

- Fournir aux formateurs les moyens de dispenser la formation à plus grande échelle, en assurant la formation des formateurs au niveau des différents gouvernorats de la Tunisie afin de faciliter l'organisation et la mise en œuvre des activités de formation en dehors des 6 écoles de police.
- Veiller à ce que les séances de plaidoyer auprès des parlementaires, portant notamment sur les populations-clés et vulnérables, soient organisées. Favoriser la participation active des PVVIH, des populations-clés et vulnérables, et des représentants des organisations travaillant avec les PVVIH et les populations-clés et vulnérables.
- Établir des partenariats entre ASF et d'autres ONG et organisations communautaires pour étendre les activités. Mobiliser et autonomiser toutes les ONG sous-réceptaires en renforçant leur capacité à s'engager dans des actions stratégiques de plaidoyer et de lobbying contre les politiques, les réglementations et les lois affectant l'accès aux services liés au VIH, avec un soutien financier approprié.
- Encourager les formations de remise à niveau sur le VIH, les droits humains et les populations-clés et vulnérables, à destination des agents des forces de l'ordre, au moyen d'un système de certification. Réaliser des évaluations avant et après les formations afin de mesurer l'efficacité de ce renforcement des capacités.
- Élaborer une formation en ligne pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)	1,0	3,83

La recommandation formulée dans l'évaluation de référence était la suivante : « financer une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques en matière d'éducation juridique parmi les populations-clés et vulnérables, puis financer l'éducation publique et le dialogue de suivi autour des droits humains et de l'État de droit dans les enceintes politiques, culturelles et religieuses ». Cette recommandation a été suivie : en 2021, il était prévu de produire et de diffuser des travaux de recherche fondés sur des données probantes portant sur le VIH et les droits humains (cette activité a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19).

En outre, à mi-parcours, les programmes avaient dépassé cette recommandation formulée dans l'évaluation de référence, avec un changement d'échelle notable. Les activités comprennent : des séances de sensibilisation sur le VIH/les droits humains/l'éducation sexuelle au profit de la population migrante ; des réunions de sensibilisation pour les populations-clés et vulnérables sur le volet des droits humains ; et des activités de sensibilisation sur les droits humains, l'éducation et la prévention auprès des prisonniers.

Tableau 6 – Exemples d’activités d’éducation juridique (« Connaissez vos droits »)

Description des activités	Organisations	Lieu/portée
<p>Production de travaux de recherche fondés sur des données probantes portant sur le VIH et les droits humains par des étudiants en droit.</p> <p>Présentation et diffusion de ces travaux dans le cadre de conférences et de journées d’étude destinées à leurs pairs.</p>	ASF	<p><i>Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.</i></p>
<p>Depuis le second semestre de 2020, des séances de sensibilisation sur le VIH/les droits humains/l’éducation sexuelle ont été organisées au profit de la population migrante, ce qui lui a permis d’être mieux informée de ses droits et de mieux connaître les lieux de soins disponibles. 1 854 migrants ont participé à ces séances.</p> <p>Cette activité a été financée sur le budget de l’ATSR (subvention du FNUAP). La subvention du Fonds mondial sera utilisée pour financer la poursuite de ces activités en 2021.</p>	ATSR	<p>Gouvernorats de Tunis, d’Ariana, de Ben Arous, de Manouba, de Medenine, de Tataouine</p>
<p>Organisation de réunions de sensibilisation aux droits humains pour les populations-clés et vulnérables.</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux séances avec 40 personnes consommant des drogues à Gafsa en partenariat avec l’ATLMST/SIDA - Section de Tunis ; - Une séance avec 12 professionnel(le)s du sexe en partenariat avec l’association Boutheina ; - Une séance avec 16 migrants en partenariat avec l’ATLMST/SIDA - Bureau national ; - Médecins du Monde et Terre Asile Tunisie ont organisé une séance de sensibilisation pour 20 personnes de la communauté LGBTQ en partenariat avec l’ATSR et Damj ; - Une séance a été organisée pour 21 personnes (personnes consommant des drogues et professionnel(le)s du sexe) en partenariat avec l’association Boutheina ; - Une séance de sensibilisation au profit de 11 PVVIH en partenariat avec l’ATSR ; <p>Une séance au profit de 37 personnes (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, PVVIH, et professionnel(le)s du sexe) en partenariat avec l’ATP +.</p>	ASF en partenariat avec plusieurs associations/ONG	Échelle nationale
<p>Organisation d’activités de sensibilisation aux droits humains, d’éducation et de prévention auprès des détenus.</p> <p>En 2020, 1 544 détenus (1 418 hommes et 126 femmes) ont bénéficié de cette activité.</p> <p>Les activités ont été menées dans plusieurs prisons de différents sites et régions du pays, à savoir : Jendouba, Siliana, Borj Erroui, Nadhour, Mjez Elbeb, Le Kef, La Manouba, Monastir, la Rabta, Gabes, Harboub, Oudhna, Mahdia, Kasserine, Sers, Sidi Bouzid, Kebili, Kairouan, Beja, Sfax, Bizerte, etc.</p> <p>D’autres séances doivent avoir lieu en 2021 en accord avec la Direction générale des prisons et de la rééducation - ministère de la Justice.</p>	ATIOST	Échelle nationale

Recommandations

- Étendre la couverture géographique et démographique en renforçant les partenariats entre les ONG locales et les structures de santé ainsi que l'intégration dans les services destinés aux populations-clés et aux migrants.
- Encourager une plus grande implication de tous les différents services gouvernementaux concernés par la composante des droits humains (par exemple, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice, l'Office national de la famille et de la population).
- Organiser des formations de recyclage en matière d'éducation juridique pour tous les pairs éducateurs et les ACRJ des sous-récepteurs.
- Compte tenu de la persistance de la discrimination réglementaire et/ou sociétale à l'encontre de certaines populations, veiller à ce que toutes les populations-clés et vulnérables bénéficient de ces programmes et à ce que personne ne soit laissé pour compte. Planifier des activités d'éducation juridique pour atteindre une masse critique de la taille estimée de chaque population-clé et vulnérable.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Services juridiques	2,0	3,98

Selon l'évaluation de référence, « les répondants ont indiqué à maintes reprises, aussi bien dans les entretiens que dans les groupes de discussion, que l'étendue de ces services juridiques est insuffisante par rapport aux besoins actuels, et que les services juridiques liés au VIH et aux populations clés ne sont pas disponibles, sont inaccessibles ou inabordable et que les populations clés n'ont pas toujours confiance en eux^{ssssss} ». Depuis l'évaluation de référence, la Tunisie a réalisé des progrès notables s'agissant d'élargir les programmes de services juridiques. La couverture géographique s'est améliorée, mais pas de manière uniforme, et des ACRJ, chargés des recours juridiques en matière de droits au niveau des ONG, ont été recrutés. En outre, une plateforme numérique d'orientation pour l'assistance juridique et le signalement des violations des droits humains liées à des cas de VIH, qui comprendra également une cartographie de tous les services d'assistance juridique gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles pour les populations vulnérables dans le pays, sera lancée en mars 2021. Bien que cette plateforme n'en soit qu'à un stade naissant, un informateur clé la qualifie déjà de réussite majeure. Enfin, on a également enregistré des améliorations concernant l'accessibilité financière grâce à l'introduction d'un barème d'honoraires pour les avocats.

Toutes ces initiatives sont essentielles pour lever les obstacles liés à la disponibilité et à l'accessibilité des services juridiques liés au VIH. Néanmoins, on déplore toujours l'absence « d'efforts nationaux coordonnés en vue de surveiller les commissariats de police, les prisons et les centres pénitentiaires en vue de venir en aide aux personnes pouvant avoir besoin d'information, de conseils et de représentation juridiques ou encore de services liés au VIH^{*****} ».

Tableau 7 – Exemples d’activités de services juridiques

Description des activités	Organisations	Lieu/portée
À partir de mars 2021, mise en service d’une plateforme numérique d’orientation pour l’assistance juridique et le signalement des violations des droits humains liées aux cas de VIH.	ATSR	Échelle nationale
Recrutement d’un total de 21 agents communautaires d’aide au recours juridique (ACRJ). Un autre est sur le point d’être recruté.	Association Boutheina ATLMST/SIDA - Bureau national ATP + ATSR ATLMST/SIDA - Section de Tunis ATIOST	Échelle nationale
Formation des ACJR chargés des recours juridiques en matière de droits au niveau des ONG et élaboration de supports juridiques appropriés pour informer les populations-clés et vulnérables sur les droits humains et les modalités de recours. <ul style="list-style-type: none"> Deux séances de formation ont été organisées en octobre 2020 pour 36 pairs éducateurs des associations suivantes : Club Unesco, Y Peer, Associa-Med, ainsi que des délégations régionales de l’ONFP ; Une séance de formation a été organisée en octobre 2020 au profit des ACRJ des sous-réceptaires et des travailleurs sociaux des centres de soins de la DSSB à Tunis ; Une séance a été organisée en octobre 2020 au profit de 11 assistants juridiques et ACRJ migrants à Tunis.	ASF	Échelle nationale
Cartographie de tous les services d’assistance juridique gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles pour les populations vulnérables en Tunisie. Préparation d’un rapport de synthèse documentant les dispositions légales contraires aux dispositions internationales et à la constitution. La cartographie et le rapport de synthèse ont été soumis au comité de validation pour d’éventuelles suggestions. Les documents sont en cours de finalisation. Les services recensés dans la cartographie alimenteront le contenu de la plateforme numérique mise au point par l’ATSR.	ASF	<i>Un atelier de validation est prévu pour le mois de mars 2021.</i>
Lancement des services de soutien juridique en octobre/novembre 2020. Ces services offrent des conseils et un soutien en vue de la résolution des plaintes juridiques (niveau préliminaire, avant le recours à un avocat ou aux tribunaux). Un barème d’honoraires pour les avocats a également été introduit. Ce barème a été établi par ASF au moyen d’une convention conclue avec un groupe d’avocats.	ASF ATSR ATIOST ATLMST/SIDA - Section de Tunis ATLMST/SIDA - Bureau national Association Boutheina	Échelle infranationale

Au 31 janvier 2021, le groupe était composé de 17 avocats (8 avocats de la région de Tunis, 6 de Sfax, 1 de Gafsa et 2 des régions de Sousse et Monastir).

Depuis janvier 2020, déploiement de conseillers (juridiques, sociaux, etc.) et d'ACRJ pour apporter un soutien aux populations-clés et vulnérables dans les espaces communautaires afin de renforcer l'accès aux droits humains et sociaux et de faciliter l'accès aux soins. Ce personnel est composé de deux conseillers juridiques (CAP Gafsa et Grand Tunis), de deux conseillers sociaux (centre Les jasmins et centre Mellassine), et de sept assistants juridiques situés dans le Grand Tunis et à Sousse.	ATLMST/SIDA - Section de Tunis	Échelle infranationale
---	-----------------------------------	---------------------------

Recommandations

- Garantir un financement adéquat pour assurer le fonctionnement optimal de la plateforme d'orientation.
- Favoriser les services juridiques directs (représentation juridique, assistance juridique, etc.) fournis par les cliniques juridiques et les écoles de droit.
- Poursuivre la formation des ACJR chargés des recours juridiques en matière de droits au niveau des ONG, en veillant à la participation d'ACRJ issus de tous les gouvernorats.
- Encourager une plus grande implication des avocats de tous les gouvernorats (pour élargir le groupe d'avocats) et des instances gouvernementales chargées de la protection des droits (comme le ministère de la Justice) au moyen d'ateliers de plaidoyer.
- Élargir l'accès des détenus aux services parajuridiques. Veiller à ce que toutes les populations-clés et vulnérables jouissent d'un accès approprié aux services juridiques, sans discrimination.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques	2,0	1,0

À mi-parcours, on a enregistré une diminution des activités de suivi et de réforme des politiques, des réglementations et des lois, car, en raison de la pandémie de COVID-19, les activités ont malheureusement été reportées. Néanmoins, de telles activités sont prévues et devraient être mises en œuvre en 2021.

Comme l'a souligné l'évaluation de référence, « [d]'importantes réformes des lois et politiques tunisiennes sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne la sexualité, le comportement sexuel et l'expression du genre, le travail du sexe, les drogues et la consommation de drogue, et au niveau des lois qui ne séparent pas les objectifs de santé publique et les agents de santé publique des activités policières et/ou exigent que les agents de santé publique signalent les patients à la police ». Cette position a ensuite été réitérée dans le *Plan stratégique national 2019-2023*, qui mentionne l'évaluation de l'environnement juridique de

2018 réalisée par l'ATP+ et souligne les effets ultimes d'une telle législation : forcer les populations-clés et vulnérables, telles que les professionnelles du sexe et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, à entrer dans la clandestinité, et les empêcher de participer aux programmes dédiés au VIH.

Fin février 2021, on a signalé des refus de donner accès à un avocat, des menaces de viol et de meurtre, des arrestations arbitraires et des agressions physiques perpétrées par les forces de sécurité tunisiennes contre des militants LGBTI lors de manifestations. En Tunisie, où l'homosexualité est criminalisée par l'article 230 du Code pénal⁴, rendant les personnes LGBTI particulièrement vulnérables à la discrimination, les persécutions à l'encontre de cette population ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19. Cette situation s'ajoute à l'intensification de la répression et du harcèlement à l'encontre des organisations de défense des droits des LGBTI au cours des dernières années. L'article 226 bis du Code pénal, qui criminalise tout acte qui attire publiquement l'attention sur la possibilité de « commettre des actes de débauche » au moyen de toute forme d'enregistrement écrit, sonore ou visuel, est utilisé pour refuser l'enregistrement de ces organisations.

Recommandations

- Plaider en faveur de la libération des personnes en détention provisoire abusive et d'une meilleure procédure régulière pour celles qui ne sont pas en mesure de se défendre ou qui ne connaissent pas leurs droits fondamentaux.
- Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et des parlementaires en vue d'objectifs spécifiques de réforme du droit, conformément aux recommandations de l'évaluation de l'environnement juridique de 2018.
- Fournir des ressources aux bénévoles de la communauté, aux pairs éducateurs et aux assistants juridiques, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant à documenter et compiler les violations des droits humains des populations-clés et vulnérables aux fins des efforts de plaidoyer ainsi que de l'orientation vers des services juridiques. Établir des partenariats avec des organisations de plaidoyer expérimentées en Tunisie et à l'étranger.

Domaine programmatique de la lutte contre le VIH	Résultat	
	Valeur de référence	Valeur à mi-parcours
Réduction de la discrimination fondée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH	1,0	1,0

Les activités visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes n'ont pas été incluses dans le cadre de la subvention du Fonds mondial pour les droits humains en matière de VIH pour les années 2020/2021.

⁴ L'article 230 du code pénal (2010) interdit la « sodomie » et prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans. En outre, en vertu de l'article 226, toute personne reconnue coupable d'avoir délibérément et publiquement encouragé l'indécence est passible de six mois d'emprisonnement et d'une amende.

Cependant, comme l'a souligné l'évaluation de référence, et comme il a été mentionné plus tard lors de la consultation multipartite, le mouvement de défense des droits des femmes est particulièrement fort en Tunisie. En parallèle, dans le cadre de l'axe 4 du *Plan stratégique national 2019-2023* (intitulé « Les obstacles entravant l'accès aux services liés au VIH pour les femmes, les jeunes et les adolescents, les migrants, les personnes en détention sont éliminés »), il est prévu d'organiser des séances de sensibilisation sur le VIH et la discrimination dans le but de faire connaître les liens entre la riposte au VIH, le genre, la discrimination et la violence sexuelle.

Par conséquent, certaines activités ont eu lieu. Par exemple, l'Association tunisienne de lutte contre les comportements à risque (ATLCR) a organisé : des séances de sensibilisation sur la prévention de la transmission du VIH ; des journées d'information et de sensibilisation sur les comportements à risque ; des journées de dépistage du VIH ; des journées d'information sur les droits humains ; des séances de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive pour les jeunes et les adultes ; des séances de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes pour le grand public ; et des séances de sensibilisation et d'information sur la *loi 58-2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Ces séances ont été plus fréquentes en 2019 qu'en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, et l'accent a été mis sur les activités liées aux médicaments et à l'approvisionnement alimentaire. Néanmoins, en 2020, deux séances de sensibilisation au VIH et trois débats, comprenant un volet sur les droits, ont été menés.

Enfin, il convient de noter que la *loi de 2017 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* aborde la question de la violence domestique et comprend des dispositions visant à protéger les femmes contre le harcèlement dans les espaces publics et contre la discrimination économique. Cependant, elle n'est pas complète (par exemple, elle ne criminalise pas le viol conjugal). En outre, sa mise en œuvre a été limitée, notamment en raison des normes culturelles et religieuses, du manque d'agents formés pour traiter les plaintes et de la pression exercée par certains agents pour éviter de porter les affaires devant les tribunaux.

Recommandations

- Inclure des activités visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes dans la demande de financement du cycle NFM3.
- Élaborer et produire des campagnes publiques sur les droits des femmes.
- Soutenir l'élaboration de programmes visant à sensibiliser aux droits des femmes et à encourager la levée des barrières sociétales qui leur sont défavorables.
- Étendre la couverture géographique de ces activités pour atteindre toutes les femmes vivant avec et touchées par le VIH dans tous les gouvernorats.
- Encourager la participation des chefs religieux et communautaires, ainsi que des hommes, aux activités visant à réduire la violence à l'égard des femmes.

Questions transversales relatives à la qualité et la pérennité des programmes

Cette section s'intéresse aux considérations transversales qui couvrent les domaines du programme de lutte contre le VIH et qui s'avèrent primordiales pour garantir la qualité et la pérennité des programmes visant à lever les obstacles liés aux droits humains. Selon la définition du Fonds mondial, un programme complet doit être qualitatif, et l'efficacité de ses activités visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH doit être reconnue à l'échelle internationale.

Cartographie des donateurs

Le Fonds mondial est le principal bailleur de fonds des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. La Tunisie fait également partie de la subvention multipays visant à garantir la pérennité des services destinés aux populations-clés dans la région MENA, qui comprend des interventions pertinentes. Bien que l'État assure les soins de santé pour les PVVIH tunisiennes, les principales activités de sensibilisation et de plaidoyer sont financées par des donateurs internationaux. Après la révolution, la Tunisie a vu se multiplier les collaborations internationales entre les ministères et autres institutions du secteur public avec des organisations et des sponsors internationaux. Malheureusement, cette collaboration accrue n'a pas entraîné une augmentation des investissements nationaux, car, comme l'a souligné un informateur clé, le financement consacré aux droits humains par l'État est presque inexistant, en raison du manque de ressources financières et de sensibilisation (les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH étant une question nouvelle soulevée en Tunisie après les événements de janvier 2011). Comme l'a déclaré cet informateur clé, il est urgent d'informer et de sensibiliser les politiciens, les décideurs et les ministères concernés par le sujet.

La qualité au cœur des priorités

L'évaluation à mi-parcours a, dans la mesure du possible, permis d'examiner non seulement l'échelle des programmes, mais aussi leur sensibilité individuelle au genre et la prise en compte des enseignements tirés au cours de l'année écoulée dans leur mise en œuvre. Ces enseignements sont désormais consignés dans un guide de mise en œuvre des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains⁺⁺⁺⁺⁺. L'équipe de recherche a relevé plusieurs problèmes transversaux liés à la qualité des programmes, qui permettent de formuler des recommandations générales concernant l'ensemble des programmes de lutte contre le VIH, de même qu'un certain nombre de composantes clés de qualité, comme indiqué ci-après.

De nombreux indicateurs montrent que la Tunisie est en train d'instaurer les conditions nécessaires à la mise en place de programmes de qualité visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH. Tout d'abord, les principales évaluations des obstacles ont été réalisées ou sont en cours de finalisation, notamment l'évaluation de référence et l'enquête sur l'indice national de stigmatisation. Par ailleurs, le programme actuel en matière de droits humains est déployé à plus grande échelle depuis l'évaluation de référence : trois domaines programmatiques (Réduction de la

stigmatisation et de la discrimination ; Formation des agents de santé aux droits humains et à l'éthique médicale ; et Éducation juridique [« Connaissez vos droits »]) sur sept ont obtenu la note de 3 (« niveau infranational ») et un a obtenu la note de 4 (« niveau national »). Un autre élément essentiel de la qualité a également été relevé, à savoir l'alignement sur les stratégies nationales. En effet, la grande majorité des activités mises en œuvre sont celles prévues par le *Plan stratégique national 2019-2023*, qui fait partie du *Plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022* et qui a pris en compte les recommandations de l'évaluation de référence, ainsi que les besoins exprimés par les différentes parties prenantes clés. En outre, un grand nombre de programmes se complètent mutuellement, touchant des populations différentes. Les nombreux partenariats établis entre différentes ONG ont également été essentiels, bien qu'un informateur clé ait indiqué qu'il fallait améliorer la coordination entre le bénéficiaire principal et les sous-bénéficiaires pour permettre une meilleure mise en œuvre des activités.

Néanmoins, de nombreuses lacunes subsistent, notamment :

- L'absence de suivi et d'évaluation appropriés des programmes existants pour tirer parti des réussites et renforcer la mise en œuvre. Cependant, en mars 2021, un plan de suivi-évaluation du *Plan stratégique national 2019-2023* a été élaboré et finalisé.
- Le petit nombre de programmes visant à réduire la discrimination liée au VIH à l'égard des femmes, et la rareté des programmes axés sur les personnes transgenres. En conséquence, cette population est exclue des activités de sensibilisation, ce qui la rend invisible, et ses besoins particuliers sont ignorés. Dans un environnement social et juridique hostile comme celui de la Tunisie, il est indispensable de mettre en place des programmes destinés à toutes les populations-clés et vulnérables.
- L'absence de plan de pérennisation pour les programmes de défense des droits humains, qui continuent à dépendre fortement du financement international. Cependant, le *Plan stratégique national 2019-2023* prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de collecte de fonds fondée sur l'autonomisation des communautés.
- Le manque de compétences en matière de droits humains parmi certains sous-bénéficiaires et partenaires.

Riposte au COVID-19

À la mi-mars 2020, la Tunisie a instauré un couvre-feu à l'échelle nationale et interdit les déplacements entre les gouvernorats, sauf dérogation spéciale (pour motif professionnel et pour les étudiants). Ces mesures sanitaires étaient encore en vigueur au moment de la présente évaluation, de même qu'un confinement. Une sortie progressive du confinement a commencé début mai 2020, mais, en janvier 2021, un nouveau confinement de quatre jours a été décrété à l'échelle nationale. Ces restrictions sur les déplacements ont posé des problèmes aux communautés touchées par le VIH et la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences globalement négatives sur la mise en œuvre des programmes.

Les interventions sur le terrain sont devenues de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. On a signalé des difficultés à assurer certaines actions de sensibilisation et à mobiliser les PVVIH et

les populations-clés et vulnérables en raison du confinement et du couvre-feu décrétés par l'État tunisien ainsi que de la limitation du nombre de personnes autorisées à se réunir.

En outre, malgré l'existence d'un mouvement de défense des droits des femmes particulièrement fort, la violence à l'égard des femmes demeure répandue en Tunisie. Malheureusement, à l'instar de bien d'autres pays, cette situation, qui crée un environnement difficile pour travailler à l'élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. Les filles et les femmes sont devenues encore plus vulnérables, et le nombre de cas de violence a augmenté.

Ces cas, ainsi que les discriminations, ont également augmenté à l'encontre des autres populations-clés. Non seulement la pandémie a nui aux activités de dépistage au sein de ces populations, mais elle a également affaibli ces dernières sur le plan économique (par exemple, résiliation du contrat de travail, professionnel(le)s du sexe se retrouvant sans ressources, etc.), de sorte que les préoccupations économiques (sécurité alimentaire, accès au travail) ont gagné beaucoup de terrain par rapport aux autres droits.

Recommandations

- Augmenter le financement des activités liées aux droits humains au moyen des budgets nationaux.
- Accroître les capacités et les ressources nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.
- Renforcer les compétences des sous-récepteurs et des partenaires en matière de droits humains.
- Veiller à ce que les programmes soient conçus de manière à inclure toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les personnes transgenres. Plaider en faveur de leur participation significative aux stratégies nationales de réduction de la stigmatisation, et favoriser leur participation aux processus décisionnels.
- Étant donné que l'éducation et le soutien par les pairs se sont avérés être un moyen efficace d'atteindre les populations-clés, renforcer la formation des pairs éducateurs issus de chacune des populations-clés et vulnérables (par exemple, dans le domaine de l'éducation juridique).

Partie III : Une efficacité de plus en plus probante

En s'attachant à réduire et éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH, l'initiative « Lever les obstacles » vise à améliorer l'accès, l'adhésion et le recours à ces services de la part des principales communautés concernées. À mi-parcours de l'initiative, l'efficacité des programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains se confirme.

Étude de cas : l'intensification des services juridiques

Les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains ont contribué à l'élimination de plusieurs obstacles structurels importants et/ou de lois et politiques discriminatoires à l'égard des membres des populations-clés et vulnérables. La suppression de ces obstacles et des dispositions discriminatoires réduit les obstacles entravant l'accès de ces populations et réduit leur stigmatisation dans la société. Une évolution remarquable mérite d'être soulignée en ce qui concerne l'élaboration de programmes relatifs aux droits humains

visant à éliminer les obstacles aux services liés au VIH en Tunisie. Il s'agit de l'intensification des services juridiques, qui a entraîné un meilleur accès à la justice, les bénéficiaires ayant vu leurs connaissances renforcées en ce qui concerne leurs droits et les modalités de recours juridique à leur disposition.

Certains informateurs clés ont souligné que les services juridiques dans leur ensemble représentaient une réussite importante, tandis que d'autres ont cité l'une des activités mises en œuvre dans ce domaine programmatique, à savoir la plateforme numérique d'orientation pour l'assistance juridique et le signalement des violations des droits humains liées à des cas de VIH. Cette plateforme comprendra également une cartographie de tous les services d'assistance juridique gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles pour les populations vulnérables dans le pays.

De nombreux organismes sous-récepteurs (ASF, ATSR, ATP+, ATIOST, ATLMST/SIDA - Section de Tunis, ATLMST/SIDA - Bureau national) ainsi que des associations (comme l'association Boutheina) ont contribué à cette amélioration. L'intensification des services juridiques est essentielle pour pouvoir maximiser le nombre et l'éventail des populations-clés et vulnérables bénéficiant de ces services, ainsi que pour étendre la couverture géographique de ces programmes.

Malgré la pandémie de COVID-19, ces services ont touché un grand nombre de personnes en 2020. Par exemple, les services de soutien juridique, qui offrent des conseils et un soutien en vue de la résolution des plaintes juridiques (au niveau préliminaire, avant le recours à un avocat ou aux tribunaux) ont déjà montré de bons résultats. Lancés en octobre-novembre 2020, ils ont été mis en œuvre par différentes parties prenantes (ATSR, ATIOST, ATLMST/SIDA - Section de Tunis, ATLMST/SIDA - Bureau national, et Association Boutheina) sous la direction d'Avocats Sans Frontières (ASF). Selon les chiffres du 31 décembre 2020, 132 plaintes ont été reçues, dont certaines ont déjà été résolues (7 cas résolus par ASF ; 68 cas résolus par les assistants juridiques des associations sous-récepteurs).

Par ailleurs, depuis janvier 2020, l'ATLMST/SIDA - Section de Tunis a déployé des conseillers (juridiques, sociaux, etc.) et des agents communautaires d'aide au recours juridique (ACRJ), pour apporter un soutien aux populations-clés et vulnérables dans les espaces communautaires afin de renforcer l'accès aux droits humains et à la protection sociale et de faciliter l'accès aux soins de santé. Ce personnel est composé de deux conseillers juridiques (CAP Gafsa et Grand Tunis), de deux conseillers sociaux (centre Les jasmins et centre Mellassine), et de sept assistants juridiques situés dans le Grand Tunis et à Sousse. Selon les chiffres du 31 décembre 2020, 50 affaires juridiques ont été résolues.

En parallèle, un barème d'honoraires pour les avocats a été introduit. Ce barème a été établi par ASF au moyen d'une convention conclue avec un groupe d'avocats. Au 31 janvier 2021, le groupe était composé de 17 avocats (8 avocats de la région de Tunis, 6 de Sfax, 1 de Gafsa et 2 des régions de Sousse et Monastir). Ce barème a joué un rôle essentiel pour lever un obstacle central lié à la disponibilité et à l'accessibilité des services juridiques liés au VIH : leur caractère inabordable, dans un pays à l'économie faible et au chômage élevé, exacerbé par la pandémie de COVID-19.

Annexe I : Récapitulatif des recommandations

Dans l'optique de renforcer et de maintenir un environnement favorable, d'atteindre l'exhaustivité et de garantir l'efficacité des programmes, l'évaluation à mi-parcours formule des recommandations dans les domaines suivants. Pour de plus amples informations, consulter le tableau présentant l'ensemble complet de recommandations.

Afin d'atteindre l'exhaustivité et de garantir l'efficacité des programmes, l'évaluation à mi-parcours formule les recommandations suivantes.

Recommandations principales

Création d'un environnement favorable

- Veiller à ce que le bénéficiaire principal s'approprie la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains du Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023.
- Veiller à ce que le groupe de travail technique se réunisse régulièrement pour superviser la mise en œuvre du Plan stratégique national, en s'assurant que les efforts et les programmes sont coordonnés.

Déploiement des programmes à grande échelle

- Continuer à utiliser le Plan stratégique national 2019-2023 comme cadre pour intensifier de manière plus stratégique et coordonnée les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.
- Veiller à l'intégration des programmes, lorsque cela est stratégique et possible (par exemple, veiller à l'intégration de services de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre et de soutien juridique à cet égard dans les programmes destinés aux populations-clés, notamment aux professionnel(le)s du sexe, aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et aux personnes transgenres, dans l'ensemble des programmes consacrés à la lutte contre la violence basée sur le genre, et veiller à ce que les programmes répondent aux besoins spécifiques des personnes transgenres).
- Analyser la prise en compte des questions de genre dans les programmes existants et prévus.

Qualité et pérennité des programmes

- Augmenter le financement des activités liées aux droits humains au moyen des budgets nationaux.
- Accroître les capacités et les ressources nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.
- Renforcer les compétences des sous-bénéficiaires et des partenaires en matière de droits humains.
- Veiller à ce que les programmes soient conçus de manière à inclure toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les personnes transgenres. Plaider en faveur de leur participation significative aux stratégies nationales de réduction de la stigmatisation, et favoriser leur participation aux processus décisionnels.
- Étant donné que l'éducation et le soutien par les pairs se sont avérés être un moyen efficace d'atteindre les populations-clés, renforcer la formation des pairs éducateurs issus de chacune des populations-clés et vulnérables (par exemple, dans le domaine de l'éducation juridique).

Recommandations complètes

Recommandations transversales	
Création d'un environnement favorable	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que le bénéficiaire principal s'approprie la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains du Plan stratégique national visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH : Tunisie 2019-2023.• Veiller à ce que le groupe de travail technique se réunisse régulièrement pour superviser la mise en œuvre du Plan stratégique national, en s'assurant que les efforts et les programmes sont coordonnés.
Qualité et pérennité des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le financement des activités liées aux droits humains au moyen des budgets nationaux.• Accroître les capacités et les ressources nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH.• Renforcer les compétences des sous-bénéficiaires et des partenaires en matière de droits humains.• Veiller à ce que les programmes soient conçus de manière à inclure toutes les populations-clés et vulnérables, y compris les personnes transgenres. Plaider en faveur de leur participation significative aux stratégies nationales de réduction de la stigmatisation, et favoriser leur participation aux processus décisionnels.• Étant donné que l'éducation et le soutien par les pairs se sont avérés être un moyen efficace d'atteindre les populations-clés, renforcer la formation des pairs éducateurs issus de chacune des populations-clés et vulnérables (par exemple, dans le domaine de l'éducation juridique).

Recommandations en matière de lutte contre le VIH, par domaine programmatique

Réduction de la stigmatisation et de la discrimination

- Dans le sillage des résultats de l'enquête sur l'indice national de stigmatisation, une campagne médiatique de masse - en français et en arabe tunisien pour maximiser la portée des programmes - devrait être lancée pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des PVVIH et des populations-clés et vulnérables. En parallèle, publier et diffuser les principales conclusions parmi les organisations de populations-clés, les agents de santé et les forces de l'ordre, utiliser ces conclusions pour alimenter les programmes de renforcement des capacités destinés aux agents de santé et aux forces de l'ordre, et élaborer ou affiner les campagnes nationales et sectorielles contre la stigmatisation et la discrimination.
- Multiplier les séances de discussion et d'échanges entre les chefs religieux, les PVVIH et les populations-clés et vulnérables.
- Sensibiliser la population générale par l'intermédiaire des plateformes de réseaux sociaux.
- Garantir un soutien et des ressources adéquates pour les interventions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui découlent du Plan stratégique national 2019-2023.
- Continuer à plaider en faveur du traitement de substitution aux opiacés.
- Soutenir la mise en place de groupes de plaidoyer pour garantir la participation effective des PVVIH et des populations-clés et vulnérables aux réunions stratégiques avec les acteurs nationaux et les structures de la société civile. Ces groupes doivent inclure des représentants de toutes les populations-clés et vulnérables, provenant de différents gouvernorats/villes pour prendre en compte les spécificités locales.

Formation des agents de santé aux droits humains et aux questions éthiques

- Étendre la couverture géographique des séances de sensibilisation pour atteindre les agents de santé dans tous les gouvernorats.
- Déployer de manière systématique la formation aux droits humains et à l'éthique médicale pour les agents de santé et l'institutionnaliser dans les facultés de médecine et les écoles d'infirmiers de Tunisie.
- Encourager la formation aux droits humains et à l'éthique médicale au moyen d'un système de certification.
- Mettre en place des services « adaptés aux populations-clés » dans tous les établissements de santé publics.
- Afficher/distribuer des documents sur les droits des patients séropositifs dans les établissements de santé.
- Réaliser des enquêtes et des entretiens continus auprès des patients afin de suivre et d'évaluer « la perception du patient quant à la facilité de planification et d'accès aux soins, aux perceptions du respect et des compétences des prestataires et à la qualité générale des soins », comme recommandé dans l'évaluation de référence. Réaliser des enquêtes auprès des agents de santé avant et après les formations.
- Mettre en place une procédure de plainte garantissant réparation.
- Élaborer une formation en ligne pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19.

Sensibilisation des législateurs et des agents des forces de l'ordre

- Fournir aux formateurs les moyens de dispenser la formation à plus grande échelle, en assurant la formation des formateurs au niveau des différents gouvernorats de la Tunisie afin de faciliter l'organisation et la mise en œuvre des activités de formation en dehors des 6 écoles de police.

	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les séances de plaidoyer auprès des parlementaires, portant notamment sur les populations-clés et vulnérables, soient organisées. Favoriser la participation active des PVVIH, des populations-clés et vulnérables, et des représentants des organisations travaillant avec les PVVIH et les populations-clés et vulnérables. • Établir des partenariats entre ASF et d'autres ONG et organisations communautaires pour étendre les activités. Mobiliser et autonomiser toutes les ONG sous-réциpiendaires en renforçant leur capacité à s'engager dans des actions stratégiques de plaidoyer et de lobbying contre les politiques, les réglementations et les lois affectant l'accès aux services liés au VIH, avec un soutien financier approprié. • Encourager les formations de remise à niveau sur le VIH, les droits humains et les populations-clés et vulnérables, à destination des agents des forces de l'ordre, au moyen d'un système de certification. Réaliser des évaluations avant et après les formations afin de mesurer l'efficacité de ce renforcement des capacités. • Élaborer une formation en ligne pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19.
Éducation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre la couverture géographique et démographique en renforçant les partenariats entre les ONG locales et les structures de santé ainsi que l'intégration dans les services destinés aux populations-clés et aux migrants. • Encourager une plus grande implication de tous les différents services gouvernementaux concernés par la composante des droits humains (par exemple, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice, l'Office national de la famille et de la population). • Organiser des formations de recyclage en matière d'éducation juridique pour tous les pairs éducateurs et les ACRJ des sous-réциpiendaires. • Compte tenu de la persistance de la discrimination réglementaire et/ou sociétale à l'encontre de certaines populations, veiller à ce que toutes les populations-clés et vulnérables bénéficient de ces programmes et à ce que personne ne soit laissé pour compte. Planifier des activités d'éducation juridique pour atteindre une masse critique de la taille estimée de chaque population-clé et vulnérable. •
Services juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un financement adéquat pour assurer le fonctionnement optimal de la plateforme d'orientation. • Favoriser les services juridiques directs (représentation juridique, assistance juridique, etc.) fournis par les cliniques juridiques et les écoles de droit. • Poursuivre la formation des ACJR chargés des recours juridiques en matière de droits au niveau des ONG, en veillant à la participation d'ACRJ issus de tous les gouvernorats. • Encourager une plus grande implication des avocats de tous les gouvernorats (pour élargir le groupe d'avocats) et des instances gouvernementales chargées de la protection des droits (comme le ministère de la Justice) au moyen d'ateliers de plaidoyer. • Élargir l'accès des détenus aux services parajuridiques. Veiller à ce que toutes les populations-clés et vulnérables jouissent d'un accès approprié aux services juridiques, sans discrimination.

Suivi et réforme des lois, des réglementations et des politiques relatives au VIH

- Plaider en faveur de la libération des personnes en détention provisoire abusive et d'une meilleure procédure régulière pour celles qui ne sont pas en mesure de se défendre ou qui ne connaissent pas leurs droits fondamentaux.
- Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et des parlementaires en vue d'objectifs spécifiques de réforme du droit, conformément aux recommandations de l'évaluation de l'environnement juridique de 2018.
- Fournir des ressources aux bénévoles de la communauté, aux pairs éducateurs et aux assistants juridiques, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant à documenter et compiler les violations des droits humains des populations-clés et vulnérables aux fins des efforts de plaidoyer ainsi que de l'orientation vers des services juridiques. Établir des partenariats avec des organisations de plaidoyer expérimentées en Tunisie et à l'étranger.

Réduction de la discrimination fondée sur le genre, des normes de genre néfastes et de la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, en lien avec le VIH

- Inclure des activités visant à réduire la discrimination à l'égard des femmes dans la demande de financement du cycle NFM3.
- Élaborer et produire des campagnes publiques sur les droits des femmes.
- Soutenir l'élaboration de programmes visant à sensibiliser aux droits des femmes et à encourager la levée des barrières sociétales qui leur sont défavorables.
- Étendre la couverture géographique de ces activités pour atteindre toutes les femmes vivant avec et touchées par le VIH dans tous les gouvernorats.
- Encourager la participation des chefs religieux et communautaires, ainsi que des hommes, aux activités visant à réduire la violence à l'égard des femmes.

Annexe II : Méthodes

Méthodes

L'évaluation à mi-parcours menée dans le cadre de l'initiative « Lever les obstacles » en Tunisie visait initialement à :

- 1) Évaluer les progrès effectués, et notamment l'exhaustivité des actions mises en place, pour éradiquer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose (conformément à la cible de l'indicateur clé de résultats KPI 9a), et apporter les éventuelles corrections nécessaires ;
- 2) Éclairer les futurs investissements en faveur de la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose (y compris, sans toutefois s'y limiter, les investissements du Fonds mondial pour le cycle d'allocation 2020-2022) ;
- 3) Éclairer la nouvelle stratégie du Fonds mondial.

L'évaluation devait notamment « fournir des informations sur les progrès effectués depuis l'évaluation de référence, en se basant sur les étapes clés franchies, les indicateurs approximatifs et les premiers signes qualitatifs susceptibles de démontrer l'impact de l'initiative sur les pays sélectionnés, notamment à travers l'étude de cas des programmes les plus performants. »

Cependant, au cours des évaluations à mi-parcours des programmes, et en réponse aux sollicitations de l'équipe du Fonds mondial dédiée à la défense des droits humains, les objectifs des évaluations ont été revus pour se concentrer davantage sur les indicateurs relatifs à la qualité des programmes et de la programmation. Le critère de l'intégration des programmes a notamment été remplacé par divers critères portant sur les services de dépistage, de prévention et de traitement ; sur la capacité à instaurer le respect des droits humains ; sur la prise en compte des questions de genre ; et sur l'utilisation des systèmes de suivi et d'évaluation.

Pour les besoins de ces évaluations, les pays ont été classés en trois catégories, correspondant chacune à un niveau d'évaluation différent, à savoir : évaluation approfondie, évaluation programmatique et évaluation rapide (voir le tableau ci-dessous). La Tunisie, pour sa part, a fait l'objet d'une évaluation rapide.

Type d'évaluation à mi-parcours	Pays		
Évaluation rapide	Bénin République démocratique du Congo (rapide +)	Honduras Kenya Sénégal	Sierra Leone Tunisie Ouganda (rapide +)
Évaluation programmatique	Botswana Cameroun Côte d'Ivoire	Indonésie Jamaïque Kirghizistan	Mozambique Népal Philippines
Évaluation approfondie	Ghana	Afrique du Sud	Ukraine

L'ensemble des évaluations comprenait une étude des principaux documents et rapports afférents au programme, ainsi que de tout document susceptible de fournir des indications quant aux évolutions observées dans le contexte national et le contexte de mise en œuvre du programme. L'équipe de pays chargée de l'évaluation a donc utilisé un questionnaire standardisé adapté au contexte du pays, et a mené les entretiens avec les informateurs clés à distance lorsque cela était possible.

Les informateurs clés ont été sélectionnés parmi les bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires des subventions du Fonds mondial ainsi que parmi les représentants du Gouvernement, des donateurs et de la société civile. Ces entretiens ont été menés selon une approche semi-structurée, couvrant les questions et domaines suivants :

Évaluation des programmes de l'initiative « Lever les obstacles »	
Critères	Questions
Portée	Quelles populations-clés et vulnérables le programme couvre-t-il ?
	Le programme s'attaque-t-il aux obstacles liés aux droits humains les plus significatifs dans le pays de mise en œuvre ?
	Quels sont les professionnels de santé, agents des forces de l'ordre, etc., concernés par le programme ?
	Le programme comprend-il des interventions de lutte contre le VIH et la tuberculose ?
Échelle	Quelle est la couverture géographique du programme ?
	Le programme couvre-t-il aussi bien les zones urbaines que rurales ?
	Combien de personnes le programme touche-t-il et où ces personnes vivent-elles ?
	Dans quelle mesure l'ampleur du programme a-t-elle été étendue depuis 2016 ?
	L'ampleur du programme devrait-elle augmenter davantage dans le cadre du plan pluriannuel ?
Pérennité	Le programme est-il financé par le pays de mise en œuvre ? Quel est le niveau de sécurité de ce financement ?
	Le programme bénéficie-t-il d'un financement autre que celui octroyé par le Fonds mondial ? Quel est le niveau de sécurité de ce financement ?
	Le programme s'attache-t-il à institutionnaliser les efforts visant à réduire les obstacles liés aux droits humains (par exemple, en intégrant dans les formations préalables à la mise en place des services, des modules de sensibilisation aux problématiques relatives à la stigmatisation et à la discrimination) ?
	Le programme ne fait-il pas double emploi avec un programme existant ?
	Le programme est-il, le cas échéant, ancré dans les communautés ?
	Quelles mesures ont été mises en place afin de garantir la pérennité du programme ?
Intégration	Les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains sont-ils bien intégrés dans les Plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose ?
	Le programme est-il intégré aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose existants ? (ce qui est également un gage de durabilité)
	Le programme est-il intégré aux autres programmes de défense des droits humains ainsi qu'aux programmes mis en place à destination de populations spécifiques ?
	Quelle est l'étroitesse de la collaboration entre le maître d'œuvre du programme et les autres maîtres d'œuvre travaillant ou s'appuyant sur des programmes de défense des droits humains ? (le cas échéant)
	Le programme s'attaque-t-il aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, mais également aux services de lutte contre la tuberculose ? (le cas échéant)

Qualité	Le programme est-il conçu conformément aux meilleures données disponibles en matière de mise en œuvre ?
	Le programme est-il mis en œuvre conformément aux meilleures données disponibles ?
	Les personnes chargées de la mise en œuvre du programme possèdent-elles les connaissances nécessaires en matière de droits humains ?
	Les différents programmes sont-ils coordonnés de manière pertinente de sorte à pouvoir répondre aux problématiques structurelles de manière globale ?
	Le programme bénéficie-t-il d'un système de suivi et d'évaluation ?
	Le programme est-il sensible au genre et adapté à l'âge des individus auxquels il s'adresse ?

Sur la base des informations recueillies lors de ces entretiens, il a été demandé aux informateurs clés de bien vouloir fournir des documents et données supplémentaires (aussi bien quantitatives que qualitatives), de sorte à pouvoir alimenter les analyses portant sur les différents domaines du programme axés sur la lutte contre le VIH. La liste des documents et informateurs clés consultés pour la rédaction du présent rapport est disponible en annexe.

Entamée en novembre 2020, l'évaluation a été finalisée en mars 2021. À la suite de l'examen des documents et de la consultation des informateurs clés, une version préliminaire du présent rapport a été transmise à l'équipe du Fonds mondial consacrée à la défense des droits humains ainsi qu'à l'équipe de pays de la Tunisie, dans la perspective de recueillir leurs observations, lesquelles ont été prises en compte dans le rapport d'évaluation final, lorsque jugées pertinentes.

Composantes de l'évaluation	Équipe de recherche	Dates
Étude documentaire des rapports de programmes disponibles, des informations épidémiologiques et d'autres documents contextuels	Julie Mabilat	Janvier 2021
Questionnaires écrits remplis par et/ou entretiens menés à distance avec un total de 8 informateurs clés	Julie Mabilat	Janvier - février 2021
Entretiens menés à distance avec 37 informateurs clés	Julie Mabilat	Février - mars 2021
Entretiens de suivi avec les informateurs clés concernés	Julie Mabilat	Mars 2021
Remise du rapport au Fonds mondial	Julie Mabilat	Janvier 2021

Barème d'évaluation détaillé

Aux fins de l'évaluation à mi-parcours pour la Tunisie, les chercheurs ont attribué indépendamment une note aux programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains et au VIH/à la tuberculose, au nombre de sept et de dix respectivement, pondérée équitablement (voir le tableau ci-dessous) en fonction de l'échelle géographique couverte par chaque domaine de programme pour chaque population-clé concernée. Les notations ont ensuite été comparées et débattues de sorte à parvenir à une décision consensuelle, une note moyenne ayant été attribuée en cas de désaccord persistant. Par ailleurs, l'échelle du barème d'évaluation ayant été modifiée en 2019 pour permettre une plus grande précision, les chercheurs ont également révisé, sur la base de ce nouveau processus, les notations attribuées dans le cadre de l'évaluation de référence.

Notation	Échelle	Définition
0	Absence de programme	Aucun programme ou activité officiel(le) n'a été identifié(e).
1	Activités ponctuelles	Initiative pilote, à durée limitée.
2	Petite échelle	Initiative permanente à échelle géographique limitée (p. ex. couvrant une seule ou peu de zones géographiques – représentant moins de 20 % du territoire national) et n'atteignant la population cible que de manière restreinte. 2.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible 2.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible 2.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible
3	Niveau infranational	Initiative menée à l'échelle infranationale (représentant entre 20 et 50 % du territoire national) 3.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible 3.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible 3.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible
4	Niveau national	Initiative menée au niveau national (représentant plus de 50 % du territoire national) 4.0 : initiative couvrant moins de 35 % de la population cible 4.3 : initiative couvrant entre 35 et 65 % de la population cible 4.6 : initiative couvrant plus de 65 % de la population cible
5	Déploiement national (>90 %)	Un déploiement national se caractérise par une couverture de plus de 90 % du territoire national (le cas échéant) et de plus de 90 % de la population cible.
Objectif	Impact sur le continuum de services	L'impact sur le continuum de services sera effectif lorsque seront observés : a) Un déploiement national des programmes de défense des droits humains pour l'ensemble des populations ; b) Un lien de cause à effet plausible entre les programmes mis en œuvre, la réduction des obstacles entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose et l'amélioration de l'accès auxdits services.
S. O.	Sans objet	Mention utilisée lorsque la prise en compte de l'indicateur compromettrait la logique de l'évaluation (p. ex. la réduction de la discrimination à l'égard des femmes dans le cadre de programmes destinés aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes)
Inconnue / *	Évaluation impossible	Mention utilisée lorsqu'il est impossible de procéder à la notation en raison d'une donnée manquante (p. ex. information non communiquée par un autre donateur).

Annexe III : Liste des informateurs clés

1. Pr Zahaf Abdelmajid, directeur exécutif, Association tunisienne de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (ATLMST/SIDA - Bureau national)
2. Dr Fouazi Abid, coordonnateur des programmes nationaux de lutte contre le sida/les IST, la tuberculose et le paludisme, Direction des soins de santé de base (DSSB)
3. Dr Lamia Ben Hassine, chargée de la communication et de la coordination entre les régions, Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie (ONFP)
4. Pr Mohamed Chakroun, président de l'instance de coordination nationale de la Tunisie (ICN-Tunisie)
5. Dr Hedia Chaouachi, directeur exécutif, Association tunisienne d'information et d'orientation sur le sida et la toxicomanie (ATIOST)
6. Rakia Derbel, directrice exécutive, Association tunisienne de lutte contre les comportements à risque (ATLCR)
7. Ragheb El Bahri, coordonnateur de projet, Association tunisienne pour la justice et l'égalité (Damj)
8. Dr Mohamed Kheireddine Khaled, coordonnateur du programme GFATM, Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie (ONFP)

Annexe IV : Liste des sources et des documents étudiés

Documents en lien avec l'initiative « Lever les obstacles »

1. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018).
2. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Annexe 3 Approche globale d'établissement des coûts de la Tunisie* [document Excel].
3. Mhirssi, Z., *Évaluation initiale - La Tunisie intensifiant les programmes pour éliminer les obstacles aux services liés au VIH, en rapport avec les droits humains. Le VIH/sida et les droits humains en Tunisie, Analyse situationnelle Tunis, 9 Janvier 2019* [présentation PowerPoint].
4. Tshimbalanga, C., *Atelier National : Plan d'action stratégique 2019-2023 visant une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH – Tunis, 18 janvier 2018* [présentation PowerPoint].
5. Chakroun, M., *Plan stratégique 2019-2023 visant une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH – Gammarth, 18 janvier 2019* [présentation PowerPoint].
6. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Key objectives and next steps – Tunisia:*
7. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Plan for a comprehensive response to human rights-related barriers to HIV services. Objectives, keys and agenda* (non daté).
8. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *VIH/sida et les droits humains en Tunisie - Agenda et participants* [document Excel].
9. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Document d'orientation sur l'élaboration d'un plan d'action stratégique 2019-2023 visant une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH* (non daté).

Documents internes du Fonds mondial (l'ensemble de ces documents est archivé par le Fonds mondial et l'équipe de recherche chargée de l'évaluation à mi-parcours)

10. *Données et analyses relatives à la gestion des subventions – Informations générales : Tunisie* (données extraites en 2019).
11. *Budget de l'Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie - Cycle de subvention 01 janvier 2019 - 31 décembre 2021* (non daté).
12. *Cadre de résultats de l'Office national de la famille et de la population de la République de Tunisie* (3 mai 2017).
13. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Examen du GAC - Demande de fonds de contrepartie pour les droits humains pour la Tunisie* (2018) [présentation PowerPoint].

Documents nationaux

14. Ministère de la Santé publique, Direction des soins de santé de base (DSSB), & Programme national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles, *Plan stratégique national de la riposte au VIH/sida et aux IST 2018-2022* (2018).
15. Ministère de la Santé, Direction des soins de santé de base (DSSB), *Stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida 2019-2023* (2019).

Ressources tierces

16. AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019).
17. AMPG, *Assessment of HIV Services Packages for Key Populations in Tunisia* (2018).
18. Association tunisienne de lutte contre les comportements à risque (ATLCR), *Rapport moral de l'année 2019* (2020).
19. Suivi de la pandémie de sida : Tunisie (2020) Données extraites le 3 février 2021 sur le site <https://aidsinfo.unaids.org/>
20. Rule of Law Factsheet: Tunisie
21. Département d'État des États-Unis, Bureau de la démocratie, des droits humains et du travail (USDOS). (2020). *2019 Country Reports on Human Rights Practices: Tunisia*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/tunisia/>
22. Freedom House. (2020). *Freedom in the World 2020 – Tunisia*. Disponible à l'adresse suivante : <https://freedomhouse.org/country/tunisia/freedom-world/2020>
23. ONUSIDA. *Pays : Tunisie*. Données extraites le 26 janvier 2021 sur le site <https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/tunisia>
24. ONUSIDA, *Rapports d'avancement nationaux - Tunisie : Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida 2019* (non daté).

Références

* <https://www.theglobalfund.org/fr/updates/other-updates/2020-11-04-removing-human-rights-barriers-to-health-findings-and-lessons/>

† Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018).

‡ Voir l'objectif stratégique 3 dans la stratégie du Fonds mondial. Fonds mondial. *Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022 : Investir pour mettre fin aux épidémies*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.theglobalfund.org/media/7856/core_globalfundstrategy2017-2022_strategy_fr.pdf

§ Cette définition a été élaborée par le groupe de travail technique chargé de suivre et d'évaluer les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le document correspondant est disponible sur demande auprès du Fonds mondial.

** « Réduire la discrimination à l'égard des femmes », ce qui explique pourquoi le rapport utilise ces titres pour les domaines programmatiques relatifs au VIH et à la tuberculose.

†† ONUSIDA. *Pays : Tunisie*. Données extraites le 26 janvier 2021 sur le site <https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/tunisia>

‡‡ ONUSIDA. *Pays : Tunisie*. Données extraites le 26 janvier 2021 sur le site <https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/tunisia>

§§ AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 21.

*** Ministère de la Santé, Direction des soins de santé de base (DSSB), *Stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida 2019-2023* (2019), p. 10 ; AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 2.

††† Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018), p. 19.

‡‡‡ ONUSIDA. *Pays : Tunisie*. Données extraites le 26 janvier 2021 sur le site <https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/tunisia>

§§§ Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018), p. 6-7.

**** Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018), p. 6.

†††† Ministère de la Santé publique, Direction des soins de santé de base (DSSB), & Programme national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles, *Plan stratégique national de la riposte au VIH/sida et aux IST 2018-2022* (2018).

‡‡‡‡ ONUSIDA, *Rapports d'avancement nationaux – Tunisie : Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida 2019* (non daté).

§§§§ AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 20.

***** Ministère de la Santé, Direction des soins de santé de base, *Stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida 2019-2023* (2019).

††††† Ministère de la Santé, Direction des soins de santé de base, *Stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida 2019-2023* (2019), p. 17.

‡‡‡‡‡ ICN de la Tunisie, *Plan stratégique 2019-2023 visant une réponse globale aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH*, Gammarth, 18 janvier 2019 [présentation PowerPoint].

§§§§§ Ministère de la Santé, Direction des soins de santé de base, *Stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida 2019-2023* (2019), p. 18.

***** AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 6.

†††††† AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 17.

‡‡‡‡‡ AMPG, *Focused County Evaluations: Tunisia HIV Evaluation – Field-based Evaluation Report* (2019), p. 20.

§§§§§§ Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018), p. 32.

***** Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Évaluation de référence : Tunisie* (2018), p. 32.

††††††† <https://www.theglobalfund.org/fr/updates/other-updates/2020-11-04-removing-human-rights-barriers-to-health-findings-and-lessons/>